



Assemblée générale

Soixante-douzième session

86^e séance plénière

Mercredi 25 avril 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Brown (Libéria),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 65 de l'ordre du jour (suite)

Consolidation et pérennisation de la paix

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/72/707)

Projet de résolution (A/72/L.49)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Avant de poursuivre, je voudrais demander à tous les orateurs de faire des déclarations brèves et concises afin de tirer le meilleur parti du temps limité dont nous disposons pour cette réunion de haut niveau. En vue de permettre à tous les orateurs inscrits sur la liste d'être entendus, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre national.

Comme les membres s'en souviendront, dans sa résolution 71/323 du 8 septembre 2017, l'Assemblée générale a demandé que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant les réunions de haut niveau. Les participants dont les déclarations sont plus longues sont invités à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui les publiera sur le portail PaperSmart.

Toujours conformément à la résolution 71/323, l'Assemblée recommande l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions.

Compte tenu des délais impartis, je demande aux orateurs de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse en être assurée correctement dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Je demande à tous les orateurs de faire preuve de coopération en respectant leur temps de parole, de façon que tous ceux qui sont inscrits puissent s'exprimer en temps opportun.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, S. E. Mm^e Adaljiza Albertina Xavier Reis Magno.

M^{me} Xavier Reis Magno (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : C'est un privilège que d'avoir la possibilité d'exprimer les vues de mon pays, le Timor-Leste, sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Je tiens également à exprimer le plein appui du Timor-Leste au Secrétaire général pour avoir initié les réformes nécessaires du système de gestion, du système des Nations Unies pour le développement et du dispositif de consolidation de la paix afin d'adapter l'ONU aux réalités actuelles et de garantir l'efficacité de ses efforts en matière de prévention et de pérennisation de la paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-12351(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Timor-Leste estime que la pérennisation de la paix exige de mettre en place un cadre intégré et qu'au niveau national, tous les secteurs de la société doivent prendre des initiatives et participer, en particulier les femmes et les filles. Nous sommes encouragés par le fait que ces facteurs ont été pris en compte et ont constitué l'objet de nos débats au cours des deux derniers jours.

En tant que pays qui s'est sorti d'un conflit violent et qui comprend parfaitement ce que sont les facteurs d'un conflit, l'approche du Timor-Leste en matière de pérennisation de la paix comprend l'élaboration de politiques visant à promouvoir un développement inclusif et durable.

En tant que pays en situation postconflictuelle, le Timor-Leste a dû se réconcilier avec son passé douloureux en pansant ses blessures et en promouvant la paix avec son plus proche voisin. La réconciliation nationale et la réconciliation avec ce voisin sont, sur la base de notre expérience, indispensables à la pérennisation de la paix. Comme l'a souligné l'ancien Président de mon pays, M. Xanana Gusmão, nous avons d'abord examiné et utilisé nos méthodes traditionnelles pour nous relever et nous réconcilier, après quoi nous avons été en mesure de tendre la main pour nous réconcilier avec l'extérieur.

Alors que nous reconstruisons notre pays depuis la base, notre société est en train de se transformer et de s'urbaniser. Notre population est jeune, constituée à 70 % de personnes nées durant le conflit, dont l'éducation a été interrompue et qui ont besoin d'une attention particulière, car elles incarnent la nouvelle génération et représentent notre avenir. Ces efforts visent à garantir la résilience sociale pour favoriser le développement durable et préserver notre société de tout conflit. Cela nous permettra de mettre l'accent sur le développement socioéconomique afin d'améliorer le niveau de vie de notre population et d'accomplir notre devise, qui est « Adieu au conflit, place au développement ». Aujourd'hui, notre démocratie est dynamique et nos relations internationales sont constructives, en particulier avec nos voisins immédiats.

Les avancées réalisées au niveau national illustrent le fait que la paix et le développement, en particulier pour les pays fragiles et touchés par des conflits, ne peuvent être promus que lorsqu'une structure solide a été mise en place, car les processus de paix ne se terminent pas une fois qu'un accord de paix a été signé. L'engagement politique de haut niveau à l'appui des efforts nationaux visant à approfondir et élargir les processus d'inclusion et de réconciliation,

ainsi qu'à éliminer les causes profondes des conflits, est essentiel pour pérenniser la paix, comme le souligne le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95). La structure des institutions nationales, régionales et mondiales, qui ont été créées avec de la bonne volonté, devait être dynamisée pour prendre des mesures face aux problèmes liés à la participation politique, en ciblant les intérêts communs plutôt que les intérêts individuels.

La coopération internationale et les partenariats multilatéraux, tels que la structure de l'Organisation des Nations Unies, devaient être ajustés aux défis actuels et être utilisés de manière à ce que les ressources disponibles soient utilisées le plus rationnellement possible afin d'aider l'Organisation à mener à bien la mission et le projet qui lui sont confiés.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale de la ténacité dont il a fait preuve en prenant des mesures pour donner suite à la recommandation formulée dans les deux rapports sur la consolidation de la paix demandés par l'Organisation des Nations Unies, à savoir le rapport Brahimi, du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305), et le rapport Ramos-Horta, du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (A/70/95).

M. Pahad (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de la tenue de cette réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix. On ne soulignera jamais assez l'importance de cette question pour la réalisation du mandat central de l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions l'action menée par le Secrétaire général pour que la consolidation et la pérennisation de la paix soient des priorités pour l'ONU, et nous nous félicitons de son rapport sur la consolidation et pérennisation de la paix (A/72/707). L'Afrique du Sud est certaine que cette réunion de haut niveau apportera une contribution utile au débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

Le lundi 23 avril, le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité a organisé une table ronde de haut niveau très concluante sur la réforme du secteur de la sécurité et la pérennisation de la paix, qui a été ouverte par les deux Coprésidents du Groupe

d'amis, l'Afrique du Sud et la Slovaquie. Le Président de l'Assemblée générale y a prononcé un discours liminaire éclairant sur la pertinence de la réforme du secteur de la sécurité dans le domaine de la pérennisation de la paix, et je tiens à le remercier de sa participation et de son solide appui sur cette question.

La réforme du secteur de la sécurité contribue grandement à la pérennisation et à la consolidation de la paix. Elle est nécessaire pour susciter un environnement favorable à la promotion et à la protection des droits de l'homme et au respect de l'état de droit. Il est donc difficile d'imaginer de parvenir à une paix durable et pérenne sans s'attaquer à la réforme du secteur de la sécurité, surtout étant donné que loin de consister exclusivement à renforcer les institutions de l'État, il s'agit d'un processus inclusif jouissant d'une certaine confiance de la part des citoyens.

L'Afrique du Sud souscrit à l'idée du Secrétaire général Guterres de mettre l'accent sur une culture de la prévention, ce qui, à notre avis, requiert que les États Membres disposent des capacités suffisantes pour éviter la reprise des conflits et que la communauté internationale contribue positivement à la stabilité, à la croissance économique et au développement des pays sortant de conflits.

En outre, la récurrence des conflits et l'ampleur croissante des menaces asymétriques à la paix et à la sécurité font que, dans le domaine de la consolidation de la paix, les partenaires disposent difficilement de modalités viables pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Les pays qui sont encore empêtrés dans des conflits ratent une occasion importante de progresser dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques, de la préservation des écosystèmes et de l'environnement, ainsi que de la lutte contre l'insécurité alimentaire et contre d'autres menaces qui seront déclenchées par des problèmes liés au développement durable, tels que les conflits causés par la rareté des ressources et des pâturages et par la sécheresse.

Nous saluons l'objectif du Secrétaire général de forger une vision commune dans l'ensemble du système des Nations Unies et d'y favoriser le partage de mécanismes et de capacités dans le but d'appuyer de manière adéquate et cohérente les actions qu'entreprennent les États Membres pour consolider la paix et renforcer la résilience. Seul un système des Nations Unies qui s'appuie sur tous ses aspects multiformes avec efficacité et avec une certaine

synergie est capable d'obtenir de véritables résultats en matière de pérennisation de la paix. Tous les organes et organismes des Nations Unies doivent, en tout premier lieu, œuvrer à la réalisation du mandat central de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons qu'il s'agit là du fondement de tout développement socio-économique.

La résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité met l'accent sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix et dans les processus d'après-conflit et de renforcement des institutions, ce qui fait partie du programme de prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes. Cet aspect repose également sur l'idée de bâtir des sociétés inclusives qui s'appuient sur les points forts de tous leurs membres et ne laissent personne de côté ou sans voix au chapitre. C'est un principe sur lequel l'Afrique du Sud s'appuie depuis qu'elle a surmonté un système d'exclusion et d'oppression institutionnalisées.

Ma délégation est également favorable à un financement suffisant, prévisible et durable du Fonds pour la consolidation de la paix et se félicite des diverses options que le Secrétaire général a présentées sur la question du financement. Celles-ci doivent être complétées par un mécanisme d'information en retour, davantage structuré comme une liste de contrôle des réalisations et des résultats attendus que comme une accumulation de dépenses. La consolidation de la paix doit être conçue comme un mécanisme d'appui permettant de rétablir la capacité institutionnelle de maintenir l'état de droit et de réduire la violence, et la priorité doit être accordée au rétablissement de la justice, du développement socio-économique, de la réconciliation communautaire et nationale et des structures de gouvernance.

L'Organisation des Nations Unies doit s'appuyer sur les efforts des organismes régionaux tels que l'Union africaine. Le Partenariat stratégique des Nations Unies avec l'Afrique, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité qui a été signé en 2017 et le mémorandum d'accord par la suite signé entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix nous donnent une occasion d'œuvrer en vue d'atteindre l'objectif de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici 2020 et de réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Ce sont là d'importants outils dont nous disposons pour mesurer

nos réalisations et les résultats attendus dans le domaine de la consolidation de la paix.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le débat sur l'action que mène l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix est au cœur même de l'objectif de l'Organisation. Nous nous félicitons du dynamisme du Secrétaire général à cet égard.

Convenir que les initiatives de pérennisation de la paix sont certes nécessaires lors de l'éclatement d'un conflit, mais également bien en amont, est essentiel à notre débat d'aujourd'hui. Pour consolider et pérenniser la paix et pour éviter de retomber dans la violence, il est fondamental de mettre l'accent sur la prévention. En outre, la nature complémentaire de la paix, de la justice, des droits de l'homme et du développement doit être au cœur de notre discours pour qu'il reflète pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ambitions qu'il contient.

Les difficultés auxquelles se heurtent les sociétés touchées par un conflit sont complexes. Les approches simplistes qui privilégient la paix par rapport à la justice, ou vice-versa, sont souvent insuffisantes.

Nous sommes favorables à une approche plus globale de la consolidation et de la pérennisation de la paix, une approche qui couvre l'ensemble du cycle des conflits et prend en compte les objectifs de développement durable dans leur intégralité. À cet égard, la pérennisation de la paix et la recherche de la justice doivent être envisagées ensemble, car elles sont interdépendantes. L'objectif 16, en particulier, appuie la nécessité d'une plus grande réconciliation. Il ne peut y avoir de paix durable si les cibles énoncées dans l'objectif 16 ne sont pas réalisées. L'accès de tous à la justice et des institutions responsables sont essentiels à cet égard.

La justice pénale est un élément central de ce débat. En effet, garantir la justice permet non seulement de consolider la paix, mais aussi de prévenir les cycles de conflits et d'appuyer la réconciliation. La Cour pénale internationale a été créée précisément pour assumer la responsabilité pénale lorsque les juridictions nationales ne le font pas.

Mais l'objectif des fondateurs de la Cour n'était pas qu'elle ait à trancher d'autant d'affaires pénales que possible, bien au contraire. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale est fondé sur la philosophie de la complémentarité, sur la primauté des juridictions

nationales, et par conséquent, il offre une incitation puissante à la fois aux États pour qu'ils renforcent leurs capacités nationales et à la communauté internationale pour qu'elle les aide à le faire. L'adhésion au Statut de Rome peut donc jouer un rôle essentiel dans le renforcement de l'état de droit et de ses institutions, comme le prévoit l'objectif 16.

Si l'on veut que l'architecture de consolidation et de pérennisation de la paix de l'ONU soit efficace, le Conseil de sécurité doit jouer son rôle de manière efficace, y compris en mettant fin aux conflits et aux atrocités criminelles et en les prévenant. Le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, qui a été établi par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, constitue une expression forte de la détermination des États Membres de l'ONU à assurer l'efficacité de l'action du Conseil à cet égard. Nous voudrions remercier Saint-Vincent-et les Grenadines de s'être joint récemment à cette initiative, qui est désormais appuyée par 116 États. Dans le même temps, il existe aussi au sein de l'Assemblée générale un sentiment croissant d'obligation d'agir au cas où le Conseil de sécurité ne parvient pas à prévenir ou à faire cesser des atrocités de masse en temps voulu et de manière décisive.

M. Shingiro (Burundi) : Ma délégation voudrait d'entrée de jeu remercier le Président pour avoir bien voulu organiser cette importante réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, conformément à la résolution 70/262.

Compte tenu du temps trop court qui nous est imparti, j'insisterai uniquement sur quatre axes de communication, à savoir la cohérence, le financement, la prévention ainsi que le rôle des femmes et des jeunes dans le processus de consolidation et de pérennisation de la paix.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement de la cohérence des politiques et des opérations, l'expérience passée a déjà prouvé que la résurgence des conflits exige que les acteurs internationaux renforcent impérativement la cohérence de leurs positions et de leurs interventions en vue de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Ma délégation souhaite insister sur l'importance de la dimension régionale dans tous les efforts visant à renforcer la cohérence du processus de consolidation et de pérennisation de la paix. Il est hors de tout doute

que l'appui le plus déterminant est généralement celui que peuvent donner d'autres États Membres de la région à laquelle appartient le pays concerné, souvent en raison de leur proximité géographique, culturelle et historique. Les acteurs régionaux doivent être consultés et écoutés afin de réduire sensiblement le déficit de plus en plus grandissant entre les positions régionales et celles d'autres acteurs en dehors de la région. Cela cadre bien avec le principe de subsidiarité de l'Union africaine qui veut que lorsqu'une sous-région est saisie d'une situation d'un pays de la sous-région, celle-ci garde la suprématie sur d'autres acteurs en dehors de la région dans la gestion de la situation du pays concerné, afin d'éviter que des mécanismes parallèles de nature à miner les efforts régionaux viennent perturber les efforts de la sous-région.

Dans le même ordre d'idée, le renforcement de la cohérence doit se matérialiser dans le respect du principe d'appropriation nationale qui constitue la pierre angulaire même de la Commission de consolidation de la paix. En tant que processus, l'édification d'une paix durable n'incombe pas aux intervenants exogènes. Même dans les situations les plus désastreuses, les interventions externes doivent s'appuyer sur ce que savent les populations concernées, notamment pour ce qui est de l'identification des priorités et des stratégies axées sur la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, en matière de financement de la consolidation de la paix, ma délégation reconnaît que les activités de consolidation de la paix ont besoin d'un financement suffisant, prévisible et durable face aux défis, tels que la fragmentation du système et le manque de ressources spécialement affectées à la maîtrise des risques liés au conflit, y compris en période de transition. À cet égard, ma délégation croit profondément que les contributions statutaires amélioreraient considérablement la viabilité du financement de la consolidation de la paix.

Troisièmement, en ce qui concerne la prévention, ma délégation estime que l'approche préventive doit être envisagée au cas par cas et éviter d'utiliser des clichés, car aucune situation ne ressemble à l'autre. Et dans les deux cas, toute prévention doit se faire à tous les niveaux de la trajectoire de la paix – local, national, régional, continental et mondial.

La prévention présente plusieurs avantages, et tout le monde le sait. Non seulement elle permet de sauver des vies humaines, mais également d'économiser des budgets colossaux traditionnellement alloués aux

opérations de maintien de la paix et aux plans de réponse humanitaire. Qui dit prévention dit aussi développer des mécanismes d'alerte précoce avant l'émergence des conflits. À notre avis, le développement de ces mécanismes doit se faire également en tenant compte de la spécificité de chaque situation. Les critères sur lesquels il faut se baser pour enclencher la sonnette d'alarme doivent être clairs, bien définis et acceptables par tous. Il faut éviter autant que possible d'enclencher l'alerte de façon prématurée, car cela pourrait conduire à des résultats non escomptés. Dans le même ordre d'idées, il faudrait éviter de négliger des situations qui se trouvent à quelques millimètres de la guerre. Il nous faut donc une approche médiane, au cas par cas, conciliant les deux situations.

Nous restons également convaincus que la prévention des conflits ne sera pas efficace sans s'attaquer sérieusement aux causes profondes des conflits et, en tête de liste, la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales. C'est ici que le financement et la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des agendas régionaux deviennent cruciaux. L'année 2030 n'est pas très loin de nous! C'est demain! Et c'est à cette date repère que le monde nous jugera par un seul critère : le respect ou non des engagements pris il y a trois ans dans le cadre du Programme 2030.

Toujours sur le pilier de la prévention, il convient de mettre en exergue l'importance de la diplomatie souterraine. Des politiques plus discrètes, plus habiles et plus nuancées, visant notamment à établir la confiance entre les groupes et les leaders politiques doivent être cultivées en faisant appel au dialogue et à des circuits de communication sûrs et ouverts combinant à la fois la diplomatie invisible et la diplomatie apparente.

Quatrièmement, pour ce qui est du rôle de la femme et de la jeunesse dans les efforts de consolidation de la paix, ma délégation croit profondément que la paix n'est pas une affaire de l'élite politique uniquement et ne peut se réaliser sans l'apport substantiel de ces deux catégories de la population auxquelles le Burundi attache une grande importance. En conséquence, établir des programmes et des partenariats donnant une place incontestée aux femmes et à la jeunesse constitue la pierre angulaire des efforts propres à jeter les bases d'une paix durable. La paix ne peut pas s'imposer d'en haut ou de l'extérieur, mais doit être tissée dans la trame de la société depuis la base. Une volonté politique éclairée et inclusive visant à transformer les femmes et les jeunes

en véritables agents de la paix et du développement comme alternative à la violence reste essentielle.

En conclusion, ma délégation estime que la pérennisation de la paix ne doit pas être comprise comme une opération ponctuelle. C'est un processus multisectoriel, endogène et continu. Les contextes évoluent, tant sous l'effet des fluctuations internes que des chocs externes, ce qui nécessite un ajustement concomitant des normes et institutions gouvernant la société. De même, le concept de pérennisation de la paix doit mettre davantage l'accent sur la détection et le renforcement de ce qui marche déjà, et pas seulement sur ce qui est défaillant ou a besoin d'être corrigé. C'est par ici que je termine mon propos.

M. Sumah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé cette réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83) et par la représentante de la Suisse au nom du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits (voir A/72/PV.84).

La Sierra Leone appuie la vision du Président relative à une nouvelle approche de la paix. En effet, le monde a beaucoup changé au cours des 20 dernières années. Nous ne sommes plus confrontés seulement aux menaces traditionnelles, mais aussi à des menaces nouvelles et émergentes non traditionnelles, notamment le terrorisme, des violences internes qui s'intensifient, la criminalité transnationale organisée, les aspects négatifs des progrès technologiques et les changements climatiques. Ces menaces nouvelles et émergentes non traditionnelles semblent être des défis insurmontables.

Les résolutions 70/262 et 2282 (2016) relatives à la pérennisation de la paix, adoptées respectivement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016, ont donné à l'ONU et à ses États Membres une base solide pour relever ces défis dans un esprit de coopération. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé de l'ONU en faveur de la prévention des conflits, consacrée par la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous prenons acte du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707). Le rapport contient des analyses pratiques et des recommandations concrètes, notamment des propositions de financement des activités de

consolidation et de pérennisation de la paix au moyen des contributions statutaires et volontaires, ainsi qu'au moyen d'autres modes de financement novateurs. La Sierra Leone appuie pleinement les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Selon une étude menée conjointement par les Nations Unies et la Banque mondiale, intitulée *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, les conflits peuvent réduire à néant toute chance de progrès dans de nombreux domaines – du développement à la réduction de la pauvreté en passant par la santé et l'éducation. L'étude a également souligné que selon des estimations prudentes, des investissements accrus dans la prévention des conflits permettraient à la communauté internationale d'économiser la somme considérable de 1,5 milliard de dollars par an. Les avantages seraient encore plus importants au niveau national, puisque la prévention permettrait aux pays d'éviter des pertes de plus de 33 milliards de dollars. Il importe donc d'investir dans la pérennisation de la paix, car elle est essentielle à la réalisation de l'objectif de développement durable 16, et de créer les conditions propices à la réalisation des objectifs de développement durable tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Comme les représentants le savent, la Sierra Leone a franchi une étape importante en matière de consolidation de la paix et de la démocratie grâce à une nouvelle transition pacifique d'un gouvernement à un autre, à la suite d'élections libres, régulières et pacifiques tenues cette année. Le transfert pacifique du pouvoir dans une situation où l'opposition a remporté l'élection présidentielle témoigne de la résilience de nos institutions démocratiques.

Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. C'est une illustration claire des investissements massifs que les gouvernements successifs et la communauté internationale ont faits dans la consolidation et la pérennisation de la paix en mettant en place des institutions démocratiques fondées sur la bonne gouvernance. L'appui de la communauté internationale, des donateurs et tout particulièrement de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a été particulièrement important. On ne saurait sous-estimer la contribution apportée par les organisations interreligieuses, les groupes de femmes et de jeunes et la société civile pour maintenir la paix avant, pendant et après les élections. Ils ont été à la hauteur du défi

en déployant des efforts de médiation au moment voulu lorsqu'il y avait des tensions et ont lancé un appel en faveur de la paix et de la non-violence, en utilisant les plates-formes de médias sociaux disponibles.

Cela m'amène à ma prochaine observation, à savoir que les partenariats sont essentiels pour pérenniser la paix. Dans sa déclaration lors du dialogue régional sur la pérennisation de la paix, qui s'est tenu au Qatar en janvier de cette année, le Président a dit :

« Si nous voulons forger de nouveaux partenariats plus solides, nous devons commencer chez nous – au sein du système des Nations Unies. Par le passé, les départements des Nations Unies, et les personnes qui les composent, s'occupaient de leurs programmes. Le développement social ne signifiait que le développement social. L'action humanitaire ne signifiait que l'action humanitaire. Ainsi, au fil des ans, des cloisons rigides se sont formées. Nous devons maintenant les abattre, étant donné que le développement et les droits de l'homme ne peuvent pas s'enraciner dans un environnement où la guerre fait rage. De même, la paix a plus de chances de durer si les droits de l'homme sont respectés et si le développement est inclusif ».

Je suis tout à fait d'accord.

En outre, dans le cadre des efforts visant à forger des partenariats dignes de ce nom, je suis fier d'annoncer que la Sierra Leone participe à trois initiatives engagées fermement en faveur de l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il s'agit de Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives et du Forum 16+.

Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies est un groupe d'États Membres, d'organisations internationales, de partenariats mondiaux et d'autres partenaires. Ce groupe a été convoqué par les Gouvernements brésilien, suisse et sierra-léonais et bénéficie de l'appui du Centre de coopération internationale. Les membres de ce groupe ont élaboré une feuille de route pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui est également disponible en français et en espagnol. Cette feuille de route, qui porte sur toutes les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatives aux sociétés pacifiques, justes et inclusives – l'objectif de développement durable

16 – a été lancée lors d'une manifestation organisée en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Pour la première fois, cette feuille de route présente une vision commune de la façon dont l'objectif de développement durable 16 peut être concrétisé. Il s'agit d'un document ambitieux mais pratique qui permettra de rassembler de nombreux partenaires et initiatives. Cette feuille de route marque le début d'un processus collectif, l'accent étant mis sur le forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra en 2019 sous le thème « Autonomiser les populations et garantir l'inclusion et l'égalité ». Le groupe Pathfinders est ouvert à tous les États Membres, alors que les gouvernements et d'autres partenaires s'engagent à jouer un rôle de premier plan en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 16.

L'Alliance mondiale a permis de nouer des partenariats entre l'ONU et d'autres acteurs, notamment le secteur privé, la société civile et le monde universitaire. Ces institutions sont conscientes des liens qui existent entre une croissance pour tous, des institutions fortes et la pérennisation de la paix. Ce qu'il faut, ce sont des partenariats forts pour renforcer ces liens. C'est de cette manière que nous pourrions pérenniser la paix.

Je voudrais conclure en disant que cette réunion de haut niveau, qui a permis de réunir les expériences et les enseignements en matière de pérennisation de la paix venus du monde entier, nous donne l'occasion de nous engager, au plus haut niveau, à faire de la prévention des conflits la norme et non l'exception.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau, et le remercier également de la note de cadrage qu'il a préparée pour l'occasion.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un des objectifs fondamentaux de l'ONU et la présente réunion de deux jours nous donne l'occasion d'étudier en profondeur les aspects centraux qui nous aident à faire en sorte que cette paix s'inscrive dans la durée. Pour mon pays, le processus de consolidation de la paix doit être un élément cardinal de l'action de l'Organisation, et il doit relier la paix au développement durable, en promouvant réellement une culture qui favorise la recherche de solutions pacifiques aux conflits et le respect des droits de l'homme.

La consolidation de la paix n'est pas seulement une étape transitoire, c'est aussi une tâche permanente, puisque, en plus d'impliquer la cessation d'un conflit armé, elle suppose également la mise en place d'institutions publiques et le développement de la conscience citoyenne pour être durable.

Dans le même ordre d'idées, la pérennisation de la paix ne peut pas être la tâche exclusive des gouvernements au pouvoir dans un territoire donné, et il est essentiel que toutes les forces vives de l'État se rassemblent autour de cet objectif. À l'échelle de l'ONU, le maintien de la paix n'est pas non plus la tâche exclusive d'un seul bureau, et il est donc nécessaire d'intégrer la composante paix dans toutes les actions entreprises par l'Organisation dans le cadre des principes consacrés par la Charte et dans les activités menées au titre des trois piliers.

Cela fait des années que ma délégation, en sa qualité de membre permanent de la Commission de consolidation de la paix, est favorable à l'élargissement de la notion de pérennisation de la paix afin qu'elle soit définie de manière plus large, pour refléter à la fois sa dimension régionale et le fait qu'il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans le temps. Nous nous félicitons donc des efforts visant à remettre la prévention, vue sous une perspective de développement holistique et durable, au centre des débats de fond de l'ONU, comme il se doit.

Nous soulignons ici le rôle fondamental joué par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui soutient actuellement mon pays, dans les étapes pour faire évoluer ce concept. Le rôle de ces deux instances doit aujourd'hui être renforcé et complété par d'autres entités du Secrétariat et du système des Nations Unies dans son ensemble. Lorsque nous avons adopté les résolutions jumelles de 2016 – la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité –, nous nous sommes engagés à poursuivre cette transformation, et la présente réunion de haut niveau fait partie intégrante de ce processus.

El Salvador, en tant que pays qui participe activement aux opérations de maintien de la paix, qui est déterminé à intégrer au niveau national et sur le terrain le Programme 2030 et les objectifs du développement durable, qui est attaché aux droits de l'homme et qui a connu un conflit armé et mené à bien un processus de règlement, avec l'appui de l'ONU, voilà maintenant 26 ans, sait de première main ce qu'il faut entendre par pérennisation de la paix.

Pour que la paix soit véritablement pérenne, il faut que les femmes et les jeunes participent sur le terrain et à la prise de décisions, comme indiqué dans les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, pour que cette approche soit dûment mise en œuvre et efficace, ma délégation estime qu'elle doit s'accompagner d'un financement stratégique des activités de l'ONU. Et à cet égard, nous accueillons positivement le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/72/707, ainsi que les discussions autour des recommandations qu'il contient.

Il faut procéder à un examen en profondeur des activités liées à la paix dans toutes ses dimensions, en tenant compte du fait que l'ONU, y compris par l'intermédiaire des équipes de pays sur le terrain, n'est qu'un des protagonistes extérieurs et que, de concert avec d'autres acteurs régionaux, elle a pour tâche d'aider les gouvernements à instaurer une paix durable en agissant en lien direct avec les besoins et les atouts des pays en matière de développement, y compris, naturellement, dans le contexte de l'objectif de développement durable no 16, la pièce maîtresse et la charnière qui relie les deux domaines. Il est indéniable que la paix est étroitement liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a pour objectif principal d'éliminer la pauvreté. On ne peut par conséquent concevoir le développement durable sans la paix, ni la paix sans le développement durable.

Pour conclure, El Salvador continuera d'appuyer l'intégration de la notion de pérennisation de la paix dans les différentes entités de l'ONU, sur la base des recommandations du rapport du Secrétaire général, lesquelles doivent être complétées par de nouvelles propositions, comme indiqué dans le projet de résolution de procédure (A/72/L.49) que nous adopterons à l'issue de la présente réunion de haut niveau, afin d'alimenter le processus d'examen qui se conclura en 2020. Nous ne devons pas non plus oublier que nos discussions ont des liens directs, en termes de mise en œuvre sur le terrain, avec le processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et les propositions de réforme du pilier paix et sécurité que nous espérons recevoir prochainement.

Considérer la réalité de manière compartimentée, sans liens entre les différents domaines, est un problème dont l'ONU a souffert tout au long de son histoire et que nous ne pouvons pas nous permettre de répéter au

moment de concevoir la pérennisation de la paix dans sa pleine et juste dimension.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Les orateurs qui m'ont précédé ont décrit la question qui nous occupe comme porteuse de transformation et à même de donner naissance à un nouveau modèle. La Nouvelle-Zélande est entièrement d'accord, et nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion.

La promesse que recèlent nos discussions d'aujourd'hui est celle d'un monde dans lequel nous sommes capables de réduire considérablement le risque de conflit. La consolidation et la pérennisation de la paix sont la responsabilité partagée du système des Nations Unies et des États Membres, et se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne l'ONU, nous appuyons et encourageons pleinement les travaux déjà en cours, notamment l'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention des conflits, le renforcement des capacités de médiation de l'Organisation et ses efforts en faveur de la parité entre les sexes. Nous saluons également son travail pour renforcer des organes tels que la Commission de consolidation de la paix.

Nous encourageons l'ONU à s'attaquer au problème de la fragmentation, tel qu'identifié par le Secrétaire général. Pour y parvenir, l'Organisation doit également opérer des changements culturels. En tant qu'États Membres, il est de notre devoir à tous de mettre notre temps et notre énergie au service de la consolidation de la paix plutôt que d'attendre qu'une crise éclate. Cette obligation vaut aussi pour les États Membres qui ont le privilège de siéger au Conseil de sécurité.

Cela peut aller de petites choses, comme par exemple, le fait, pour le Conseil, de faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit en ce qui concerne ses interlocuteurs et d'envisager comment rendre ses consultations plus efficaces, à des mesures plus ambitieuses, comme la nécessité pour tous les membres du Conseil d'avoir une bonne connaissance des situations ou la question du contenu des résolutions.

Enfin, il serait négligent de ma part de ne pas évoquer les réformes plus larges proposées par le Secrétaire général. Ces réformes reconnaissent ouvertement qu'une approche intégrée de la consolidation et de la pérennisation de la paix est une tâche qui va bien au-delà du mandat et de la responsabilité d'un seul

organe ou d'une seule institution. La Nouvelle-Zélande, comme beaucoup d'autres pays, appuie résolument ces propositions. Les trois axes de la réforme sont déterminants pour une Organisation des Nations Unies moderne. Ensemble, ces changements permettront à l'ONU d'être véritablement axée sur le programme de pérennisations de la paix.

Les thèmes que j'ai abordés ne sont pas nouveaux, mais notre volonté de donner la priorité à la viabilité à long terme des efforts de consolidation de la paix sera jugée à l'aune des résultats de ces efforts.

M. Mero (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Président d'avoir convoqué cette très importante réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, un rappel que le rapport du Secrétaire général sur la question (A/72/707) met l'accent sur la manière dont lui-même et son équipe prévoient de mettre en œuvre le programme de consolidation et de pérennisation de la paix, qui vise à placer la prévention au cœur de l'action de l'ONU. Le rapport repose également sur les résolutions jumelles 70/262 et 2282 (2016), adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, respectivement, en avril 2016. Les idées avancées dans ces résolutions montrent que la prévention, la cessation et la transformation des conflits violents exigent un alignement délibéré des interventions dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de la diplomatie et de la sécurité.

Il convient de noter que pour réduire la probabilité que les conflits et les pays sortant d'un conflit retombent dans la violence, il est essentiel de résoudre de manière holistique les problèmes d'inégalité, de chômage, de pauvreté, de violations des droits de l'homme, de changements climatiques, de gouvernance, d'application inefficace de la loi et de criminalité nationale et transnationale, ainsi que celui de la répartition inéquitable des ressources.

Ma délégation estime que si nous voulons vraiment avoir un système des Nations Unies mieux orienté vers la prévention, les droits de l'homme et le développement durable, il devra faire confiance et investir davantage dans les personnes, y compris les gouvernements partenaires, les artisans de la paix locaux et son propre personnel. Le système des Nations Unies et ses organismes ont les capacités et l'engagement requis. Cependant, ils sont cloisonnés les uns des autres. Les dirigeants de l'ONU ont pour tâche de les aider à réaliser leur potentiel commun et à aligner leur travail

sur ce qu'ils estiment être le plus important pour mettre fin aux conflits et les prévenir.

Le rapport intitulé « Défi du maintien de la paix » propose un nouveau mécanisme de financement pour les activités de consolidation de la paix des Nations Unies, grâce auquel le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait recevoir un financement de base correspondant à 1 % de la valeur du budget total des opérations de paix des Nations Unies. Les résolutions jumelles ne faisaient que prendre note de cette recommandation, tout en encourageant les États Membres à continuer de verser des contributions volontaires au Fonds. À cet égard, le système des Nations Unies doit présenter une analyse complète du financement actuel de la consolidation et de la pérennisation de la paix afin de parvenir à une solution permanente.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix ont de profondes implications pour la paix, la sécurité et le bien-être collectif dans le monde complexe et interconnecté d'aujourd'hui. Ces deux cadres globaux et intégratifs devront guider les travaux de l'ONU dans les années à venir. Un leadership soutenu et proactif est nécessaire pour transformer l'énergie collective qui sous-tend ces programmes en de nouveaux moyens de concrétiser ses aspirations et ses objectifs ambitieux mais réalisables.

La non-inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de paix signifie que les accords de paix qui en découlent ne reconnaissent pas les besoins de la population dans son ensemble. Gardant à l'esprit que certains accords de paix s'effondrent après quelques années d'existence, la communauté internationale doit explorer de nouveaux moyens de créer une paix durable. L'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de paix officiels serait un pas important vers la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, j'ai à affirmer que la République-Unie de Tanzanie continuera de prendre au sérieux le programme de consolidation et de pérennisation de la paix, étant donné qu'elle fournit, avec d'autres pays, des contingents à plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies. La recherche de la paix devrait être une entreprise collective à laquelle participent les gouvernements, les organisations internationales, les blocs régionaux, les acteurs non étatiques, les groupes religieux, les sociétés civiles et les individus.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Mon pays est attaché aux principes

fondamentaux des relations internationales, en particulier la consolidation et la pérennisation de la paix. À cet égard, mon pays souligne que le fondement central de la consolidation et la pérennisation de la paix est établi par la réalisation de la justice. Sans justice, il ne peut y avoir de paix, même en l'absence de violence pendant un certain temps.

Le premier exemple de paix qui ne parvient pas à se réaliser faute de justice est la question palestinienne. Le peuple palestinien souffre sous le joug de l'occupation depuis des décennies sans la moindre lueur d'espoir qu'un jour, il pourrait obtenir le droit légitime d'établir son propre État indépendant le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale.

Mon pays a cherché à régler les conflits pacifiquement. À cette fin, il a proposé un certain nombre d'initiatives. S'agissant de la question palestinienne, mon pays a présenté l'Initiative de paix arabe, qui a été adoptée par les États arabes lors de leur sommet tenu à Beyrouth en 2002.

En ce qui concerne le Yémen, mon pays a dirigé l'opération de maintien de la paix dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, ce qui a permis un transfert pacifique du pouvoir avant que les rebelles houthis ne prennent le contrôle, avec l'appui de l'Iran.

En Syrie, mon pays a cherché à unir l'opposition et à préparer le terrain pour des négociations sérieuses avec le Gouvernement syrien afin de mettre en œuvre le premier communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

En Afghanistan, en Libye, en Somalie, en Iraq et ailleurs, mon pays a été un fervent défenseur de la paix et de la réconciliation entre les peuples frères. Nous avons cherché à rassembler les positions des différentes parties. Nous nous sommes efforcés de promouvoir une culture du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la tolérance aux niveaux national et international. À cette fin, mon pays a créé un certain nombre de centres nationaux et internationaux, tels que le Centre du Roi Abdelaziz pour le dialogue national, le Centre mondial de lutte contre l'idéologie extrémiste, le Centre du Roi Abdallah pour le dialogue interreligieux et interculturel et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, entre autres.

Nous réaffirmons que l'ONU doit jouer un rôle plus efficace dans la consolidation de la paix et l'établissement des fondements de la paix, en renforçant

le développement durable, en particulier dans les pays en développement, et en collaborant étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales pour renforcer leurs capacités à instaurer la paix et à prévenir les conflits. Cela peut être réalisé en créant des forums spécialisés pour aborder des problèmes spécifiques avant qu'ils ne se détériorent davantage. L'Organisation doit également chercher à renforcer la médiation et la réconciliation, tout en s'employant activement à maintenir le respect de la souveraineté nationale des États Membres.

Nous espérons qu'à cette réunion de haut niveau, l'Assemblée générale adoptera un programme de travail qui inclue tous ces éléments et mette l'accent sur l'instauration de la justice et du développement, car ce sont les deux fondements essentiels de la paix et de la sécurité internationales.

M. Inguanez (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'associe à la déclaration prononcée hier au nom de l'Union européenne (voir A/72/PV.83). Nous souhaitons ajouter quelques éléments à titre national.

En dépit du fait que la plupart des pays vivent dans la paix et la prospérité, nous ne pouvons passer sous silence la triste réalité, à savoir qu'un certain nombre de régions restent gangrenées par des conflits. La violence qui sévit dans notre voisinage immédiat et au-delà continue de susciter notre vive inquiétude, et nous sommes profondément préoccupés par les répercussions que peuvent avoir ces événements sur la paix et la sécurité régionales et internationales. L'on ne saurait faire fi des effets dévastateurs que ces conflits ont sur les populations civiles. Au contraire, ils sont un sombre rappel de la responsabilité collective qui nous incombe en tant que membres de la communauté internationale de promouvoir et de pérenniser la paix internationale.

Malte a toujours cherché à contribuer aux efforts visant à renforcer le dispositif de paix en place et à promouvoir des mesures propices au maintien de la paix. À cet égard, nous apprécions vivement l'action menée par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, et nous continuerons d'appuyer pleinement leurs efforts.

Malte est fermement convaincue de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de bâtir des sociétés résilientes et de prévenir les conflits violents. Il est indispensable d'identifier les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent et de s'employer à en atténuer les effets néfastes avant qu'ils n'échappent

à tout contrôle. Les gouvernements doivent s'efforcer d'améliorer l'accès à l'emploi et de créer des emplois, d'instaurer les conditions nécessaires pour permettre à leurs citoyens de réussir et de réaliser leurs ambitions et leurs aspirations. Dans ce contexte, le rôle de la société civile, des femmes et des jeunes est fondamental. Il convient également de mettre un accent particulier sur l'état de droit, la responsabilisation, l'accès à la justice et les droits de l'homme.

Depuis plus de 70 ans, l'ONU a énormément contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors que la nature des conflits continue d'évoluer et que ceux-ci sont de plus en plus complexes et multiformes, l'ONU doit également évoluer et s'adapter afin de rester efficace et apte à réagir. Nous sommes convaincus qu'avec la contribution et l'engagement de tous les États Membres, le processus de réforme débouchera sur les changements nécessaires pour que l'ONU conserve son rôle en tant qu'acteur principal sur la scène internationale.

M^{me} Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration prononcée hier au nom de l'Union européenne (voir A/72/PV.83) et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Aujourd'hui, la multiplication des conflits armés et l'instabilité mondiale nous ramènent vers l'objectif principal de l'ONU : maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Cependant, la coexistence pacifique et durable des pays et des sociétés exige de déployer des efforts collectifs et de faire preuve de détermination, mais aussi de s'engager au niveau national en faveur d'un avenir durable pour nous tous.

La paix ne se limite pas à l'absence de violence. Elle est étayée par des institutions, des structures, des communautés et des attitudes. Comprendre ce qui rend la paix possible nous permet de la pérenniser.

Dans les résolutions jumelles sur la consolidation et la pérennisation de la paix adoptées en 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016), respectivement), nous affirmons que la pérennisation de la paix doit être reflétée dans chacun des trois piliers de l'ONU et que l'ensemble du système des Nations Unies doit y participer. Dans ce contexte, nous accueillons avec une satisfaction particulière et appuyons pleinement les mesures et la vision du Secrétaire général concernant les trois pistes de réforme de l'ONU. Ces réformes sont nécessaires pour que l'ONU soit véritablement

axée sur l'action et à même de pérenniser la paix. Dans le même temps, nous accueillons avec satisfaction le récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707) et les recommandations et options qu'il contient. Nous devons travailler de concert pour promouvoir ces recommandations et continuer de les appliquer.

Je vais maintenant aborder deux éléments qui revêtent une importance particulière pour ma délégation : l'ouverture et le financement adéquat des activités de pérennisation de la paix.

L'ouverture, la transparence et l'efficacité de la prise de décisions et le respect de l'état de droit sont essentiels à la pérennisation de la paix. Lorsque les initiatives de consolidation de la paix sont basées sur des consultations sans exclusive avec la société, avec des mécanismes crédibles qui favorisent une participation large et effective de la population sans qu'aucun groupe ou segment de la société ne soit exclu, cela permet d'établir la légitimité de l'État et de ses institutions et la confiance dans l'État et ses institutions. À l'inverse, l'absence d'ouverture menace les processus de paix et de réconciliation et la stabilité de l'État lui-même.

En particulier, les femmes, les jeunes et la société civile peuvent et doivent jouer un rôle actif dans la prévention et le règlement des conflits et dans les initiatives de consolidation de la paix qui s'ensuivent. Il est de plus en plus évident que la participation des femmes permet de renforcer la paix et la stabilité. Cependant, en dépit de cette évidence, les investissements dans les programmes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité ainsi qu'aux femmes et à la pérennisation de la paix restent tristement faibles.

Nous estimons que la pérennisation de la paix est étroitement liée au programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. Ces deux programmes contiennent un engagement clef en faveur du principe de prévention. Pourtant, il importe également de reconnaître que la prévention est l'aspect le moins développé et le plus sous-financé des programmes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité et à la pérennisation de la paix. Il est clairement nécessaire de combler cette importante lacune afin d'instaurer une paix durable. À cette fin, nous devons rechercher des moyens d'améliorer le financement des activités de prévention de l'ONU, que ce soit dans le cadre du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité ou du programme de pérennisation de la paix.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui est que l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine de la pérennisation de la paix repose sur des ressources suffisantes. Les exemples observés sur le terrain indiquent que des fonds communs bien répartis et correctement gérés permettent d'améliorer l'efficacité des activités de l'ONU en matière de pérennisation de la paix. Le système des Nations Unies a besoin de davantage d'efficacité, pas forcément de davantage d'argent. Des moyens de financement novateurs et des partenariats avec le secteur privé doivent être à l'avant-garde du débat sur l'amélioration du financement des activités de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport d'activité du Secrétaire général, qui entrera dans le détail de ses recommandations et options, notamment en ce qui concerne le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous continuons d'espérer que ce rapport orientera le débat et permettra de prendre des décisions importantes.

Pour conclure, je tiens à souligner qu'il est dans notre intérêt commun de renforcer les initiatives de pérennisation de la paix en s'appuyant sur la dynamique de réforme de l'ONU, en mobilisant des ressources suffisantes et en renforçant les capacités du système des Nations Unies, mais aussi en encourageant les États Membres à concourir pleinement à la pérennisation de la paix. La Lituanie reste déterminée à jouer son rôle.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : L'ONU est en train d'effectuer un changement de paradigme dans la manière dont elle aborde les conflits. C'est absolument nécessaire, car les approches traditionnelles ont trop souvent échoué. Nous comprenons maintenant que les initiatives de pérennisation de la paix sont indispensables non seulement une fois qu'un conflit a éclaté, mais aussi longtemps avant qu'on en arrive à ce stade, en mettant l'accent sur la prévention des conflits et en luttant contre leurs causes profondes.

Dans ce contexte, l'Autriche salue la vision du Secrétaire général et les efforts qu'il déploie pour pérenniser la paix, qui sont pleinement reflétés dans son récent rapport (A/72/707) et ses propositions concernant la réforme de l'Organisation. C'est maintenant à nous, les États Membres, de l'appuyer dans ses efforts ambitieux. L'adoption du projet de résolution A/72/L.49 témoignera de cet appui. À cet égard, je souhaite faire trois observations principales.

Premièrement, la mobilisation accrue de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la

prévention des conflits offre en réalité aux États Membres l'occasion de profiter de l'appui de la communauté internationale non seulement avant l'apparition de conflits potentiels, mais également pendant les phases de transition après un conflit. À cet égard, nous saluons les propositions du Secrétaire général visant à créer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, mobilisées autour d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et œuvrant sous la houlette de coordonnateurs résidents habilités.

Deuxièmement, comme le Secrétaire général lui-même l'a récemment observé, « mettre l'accent sur les droits de l'homme est au cœur de la prévention des conflits, qui doit être notre plus haute priorité ». Nous ne pourrions pas progresser sans aider les pays à renforcer leur capacité de protéger leur population. De même, nous ne pouvons plus détourner les yeux face aux atrocités criminelles. L'ONU et ses dirigeants doivent dire la vérité à ceux qui sont au pouvoir.

Troisièmement, les femmes doivent être au cœur de nos efforts de pérennisation de la paix. Nous saluons la Stratégie sur la parité des sexes du Secrétaire général applicable à l'ensemble du système des Nations Unies pour remédier au manque de parité à tous les niveaux. Nous ne devons pas non plus relâcher nos efforts visant à appliquer pleinement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est un élément essentiel pour parvenir à une paix durable.

Dans le cadre de la démarche concertée de son agence de développement, de ses ministères d'exécution et d'autres partenaires, l'Autriche appuie actuellement un certain nombre d'initiatives de consolidation de la paix. Je voudrais mettre en exergue trois initiatives pertinentes prises conjointement avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Premièrement, l'Autriche appuie en ce moment le renforcement du Cadre stratégique de prévention des conflits de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre d'une collaboration pluriannuelle avec le West Africa Network for Peacebuilding. Avec ce projet, notre objectif est de contribuer à la mise en place d'un système d'alerte et de réaction rapides intégré et décentralisé aux niveaux communautaire, national et régional en Afrique de l'Ouest.

Deuxièmement, le Centre d'études autrichien pour la paix et le règlement des conflits coopère avec le Centre international Kofi Annan de formation au

maintien de la paix pour former 50 professionnels de l'aide humanitaire en Afrique de l'Ouest dans le cadre d'un projet d'une durée de deux ans qui vise à accroître leur capacité d'intervention.

Troisièmement, l'Autriche collabore avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'appui de son mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits dans la Corne de l'Afrique. Ce projet permettra d'appuyer la collaboration de l'IGAD avec les gouvernements de la sous-région pour lutter contre les menaces transnationales à la sécurité et pour renforcer les compétences de l'IGAD et des gouvernements en matière de diplomatie préventive et de médiation. Il prévoit également de renforcer les capacités de la Division de la paix et de la sécurité de l'IGAD et d'accroître le nombre de postes permanents en son sein.

Pour terminer, je voudrais remercier le Président d'avoir organisé la présente réunion de haut niveau. Nous espérons sincèrement qu'elle suscitera des changements concrets sur le terrain, car c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Les peuples du monde entier attendent beaucoup de l'Organisation des Nations Unies. Il est de notre responsabilité commune de ne pas les décevoir.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák, d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau très importante sur la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que de son ferme attachement et de son dévouement à l'égard de cette question. Nous remercions également le Secrétaire général, M. António Guterres, de son rapport très complet sur ce sujet (A/72/707). Je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter les Représentants permanents du Bangladesh et de la Lituanie du brio avec lequel ils ont dirigé les consultations sur le projet de résolution A/72/L.49, qui sera adopté aujourd'hui en tant que résultat important de cette réunion de haut niveau.

Nous nous associons à la déclaration prononcée à cette réunion par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83). Nous voudrions faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

L'utilisation illégale de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États, la brutalité accrue des conflits armés, la montée des menaces terroristes et séparatistes, et le niveau record de

déplacements forcés, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs ethniques et religieux continuent de représenter les défis les plus graves posés à la paix, à la sécurité et au développement durable.

Dans leurs résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, les résolutions 70/262 et 2282 (2016) respectivement, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont particulièrement insisté sur la nécessité d'une action commune de la part des États Membres aux fins de la pérennisation de la paix à tous les stades d'un conflit et dans toutes ses dimensions.

L'Azerbaïdjan appuie pleinement la détermination du Secrétaire général à contribuer réellement à la prévention des guerres et à la pérennisation de la paix, ainsi que les efforts qu'il déploie pour mener à bien le processus de réforme et affronter ainsi rapidement et efficacement les situations de crise et de conflit, tout en aidant les États Membres dans leurs efforts de pérennisation de la paix et d'édification de sociétés résilientes et prospères.

D'abord et avant tout, tous les États doivent s'acquitter strictement de leurs obligations internationales, en particulier celles qui ont trait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et à l'inviolabilité de leurs frontières internationalement reconnues. Ces principes fondamentaux sont des éléments constitutifs de l'ordre international fondé sur des règles communes. Ils sont universellement contraignants et s'appliquent à toutes les situations et à tous les conflits, quelles que soient leurs causes profondes ou leur nature particulières.

La paix et les relations de bon voisinage, fondées sur le strict respect des principes susmentionnés, sont des conditions préalables indispensables à la coopération économique. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les chefs d'État et de gouvernement ont notamment affirmé qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

La notion de prévention des conflits, dans sa dimension inter-État, est inextricablement liée au principe du règlement pacifique des différends internationaux tel que consacré au paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Le principal objectif de ce principe est d'obliger les États à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans le cadre de leurs relations internationales, sauf en cas

de légitime défense et d'activités autorisées par le Conseil de sécurité, ainsi qu'à régler leurs différends pacifiquement et dans le respect du droit international.

Il importe de souligner que le principe du règlement pacifique des différends internationaux – ou, dans une certaine mesure, la notion de prévention, qui est son équivalent non juridique – ne peut être utilisé pour couvrir une agression ni être interprété comme impliquant la poursuite et le maintien de situations résultant de violations de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Afin de prévenir l'escalade des conflits, les résolutions adoptées par les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies doivent être mises en œuvre avec une énergie et une volonté politique accrues. Il n'est pas acceptable ni tolérable que des agressions armées contre des États souverains et l'occupation militaire de leurs territoires qui en résulte se poursuivent en dépit des résolutions du Conseil de sécurité. Nous convenons avec le Secrétaire général que dans le domaine de la pérennisation de la paix, la volonté politique reste inestimable.

Le cadre international des droits de l'homme constitue également un socle essentiel pour la pérennisation de la paix, en particulier lorsqu'il s'agit de lutter contre les effets des conflits sur les droits de l'homme et sur les libertés fondamentales de ceux qui souffrent, en particulier les personnes déplacées de force, notamment grâce à l'utilisation des mécanismes des droits de l'homme existants, tels que les procédures spéciales, les organes conventionnels et l'Examen périodique universel.

La position constante de l'Azerbaïdjan sur la question à l'examen découle de son expérience pratique et prolongée de l'agression armée, de l'occupation militaire étrangère et du nettoyage ethnique ainsi que de sa volonté fervente de contribuer à la réalisation de la paix et du développement durables dans sa région et dans le monde.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : La pérennisation de la paix est une question susceptible d'avoir une incidence considérable sur l'efficacité de l'ONU. Si elle est correctement appliquée, elle permettra de rendre l'ONU plus à même de répondre aux besoins du monde moderne et de renforcer l'application des principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui.

La pérennisation de la paix est un principe de base structurant pour l'ensemble de l'ONU au titre de ses trois piliers. Elle fait partie intégrante de la vision qui sous-tend la réforme de l'ONU et jouera un rôle de plus en plus important à mesure que les différentes réformes de l'Organisation iront de l'avant.

L'Australie est fière d'avoir cofacilité les négociations sur les résolutions historiques relatives à la pérennisation de la paix, qui ont été adoptées en 2016 (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité). Nous nous félicitons de la tenue de cette réunion de haut niveau, ainsi que du récent rapport du Secrétaire général sur la question (A/72/707), comme demandé par ces résolutions initiales. Nous nous félicitons également de l'adoption sous peu du nouveau projet de résolution (A/72/L.49). Tous ces faits nouveaux nous donnent ce dont nous avons besoin pour poursuivre la mise en œuvre de ce programme.

Nous sommes encouragés par l'énergie et l'engagement des États Membres, des hauts responsables de l'ONU et des organismes des Nations Unies à prendre des mesures en ce sens. Il convient de continuer sur cette voie. Pour les États Membres, les résolutions soulignent la responsabilité première qui incombe aux autorités et aux gouvernements nationaux en matière de pérennisation de la paix. Il est essentiel que les États Membres poursuivent leurs efforts afin de promouvoir des processus de consolidation de la paix inclusifs.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, il faut que les choses soient claires. La pérennisation de la paix exige une action de l'ensemble du système des Nations Unies, et pas seulement dans les domaines traditionnels de la consolidation de la paix. Les États Membres ont clairement exprimé leur espoir que l'ensemble du système des Nations Unies promouvra ce programme avec dynamisme et sans retard. La poursuite de l'examen par les États Membres des quelques questions en suspens ne doit pas ralentir les progrès dans d'autres domaines.

Nous devons accorder la priorité aux modifications organisationnelles. Il sera essentiel de rendre cohérentes les méthodes de travail de l'ensemble du système des Nations Unies, d'approfondir et d'élargir les partenariats en dehors du système des Nations Unies, de faire en sorte que les réformes apportent des améliorations concrètes sur le terrain, et de mieux identifier et mettre en œuvre des mesures efficaces en matière de prévention. Il sera vital de veiller à ce que le

rôle clef des femmes soit reconnu et mis à profit pour promouvoir la pérennisation de la paix. Le financement, y compris du secteur privé et de sources innovantes, sera d'une importance fondamentale à cet égard.

Avec la nouvelle résolution sur la pérennisation de la paix, nous aurons une nouvelle occasion de poursuivre la mise en œuvre de ce programme. Nous devons utiliser à bon escient le temps dont nous disposons, dépasser les slogans et bâtir une Organisation des Nations Unies qui soit aussi efficace que possible dans le domaine de la pérennisation de la paix.

M. Korneliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président d'avoir organisé cet important et opportun débat de haut niveau. Nous espérons que cette réunion permettra de mobiliser un appui à la nouvelle stratégie de l'ONU sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Chypre s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/72/PV.83) et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le programme de pérennisation de la paix doit faire partie d'une réponse plus large à la nécessité de renforcer d'urgence la cohérence du système des Nations Unies en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en faisant face aux nouveaux défis et menaces à la paix et à la sécurité internationale, tels que le terrorisme et l'extrémisme. Chypre appuie les efforts du Secrétaire général et l'attention renouvelée qui est accordée à la nécessité d'un système des Nations Unies à même de mieux servir ses États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour prévenir les conflits armés et pérenniser la paix.

Le concept de pérennisation de la paix constitue un changement par rapport à la pratique actuelle, car il prône une approche à l'échelle du système qui tient compte de la consolidation et de la pérennisation de la paix aux côtés du développement durable, des droits de l'homme et des activités humanitaires. La pérennisation de la paix incombe au premier chef aux États Membres. À ce titre, le processus doit être dirigé et contrôlé par les gouvernements et les populations des pays touchés par un conflit, avec l'appui de la communauté internationale. Le système des Nations Unies doit appuyer les États Membres dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies, et se voir doté des ressources opérationnelles, financières et politiques dont il a besoin pour fournir cet appui de manière efficace.

D'un point de vue national, la question chypriote est certainement pertinente dans ce contexte. Elle demeure une question relevant de la paix et de la sécurité internationales à l'ONU, en raison de la persistance de l'occupation étrangère et de la division *de facto* imposée par la force à mon pays, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. À cet égard, en tant que pays qui est protégé par des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui en dépend, nous apprécions au plus haut point le rôle joué par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et lui en sommes reconnaissants. Tant que la situation sur le terrain restera inchangée et qu'une solution globale à la question chypriote ne sera pas trouvée, la présence de la Force au titre de son mandat actuel demeurera indispensable.

Je tiens à réaffirmer que nous restons fermement attachés à une solution à la question chypriote, telle qu'énoncée dans les résolutions pertinentes. C'est le seul moyen d'aller de l'avant. L'ONU demeure la seule instance dans le cadre de laquelle un règlement global peut être atteint. Elle doit donc être à l'avant-garde des efforts visant la réunification de Chypre. Un règlement juste et durable serait bénéfique pour le peuple chypriote et contribuerait de manière décisive aux efforts plus larges visant à maintenir un environnement indispensable de paix, de stabilité et de prospérité dans notre région. Dans le même temps, il est essentiel que tous les acteurs comprennent l'importance de la pérennisation de la paix par le dialogue et le respect du droit international.

Nous espérons que cette réunion contribuera à forger un consensus fort sur le renouvellement et la réforme du dispositif de paix et de sécurité d'ici à 2020, et que l'ONU sera mieux en mesure d'aider les pays fragiles et déchirés par la guerre à bâtir une paix plus durable et juste. Chypre se tient prête à apporter son plein appui.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président d'avoir organisé cet important débat.

Vu l'évolution inquiétante de la situation internationale aujourd'hui, il est clair que la pérennisation de la paix doit rester une priorité majeure de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres. En fait, l'Organisation a été créée pour pérenniser la paix il y a plus de 70 ans. L'ensemble du Préambule de la Charte des Nations Unies est une définition claire de la pérennisation et de la consolidation

de la paix. La paix se construit avant, pendant et après les conflits, et c'est ce que traite la Charte.

C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas a fait de la pérennisation de la paix un élément essentiel de sa politique étrangère. C'est aussi le thème fondamental de son mandat au Conseil de sécurité cette année, dans le cadre duquel la prévention des conflits, les efforts de maintien de la paix en période de conflit et le respect du principe de responsabilité après un conflit sont ses principales priorités. Tous sont liés à la pérennisation de la paix. Je vais souligner trois points dans mon introduction : premièrement, l'importance de l'appropriation nationale et de la prévention; deuxièmement, l'importance de l'inclusion; et, troisièmement, la nécessité de renforcer les partenariats, y compris dans les opérations de maintien de la paix.

Mon premier point concerne l'appropriation nationale et la prévention. Nous, États Membres, avons la responsabilité première d'instaurer une paix pérenne au niveau national. L'appropriation nationale pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix doit s'appuyer sur le modèle fourni par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Réaliser les objectifs de développement durable, c'est s'attaquer aux causes profondes des conflits. C'est garantir le développement socio-économique et l'accès à la justice. C'est s'attaquer aux effets des changements climatiques – l'une des plus graves menaces qui pèsent sur l'humanité à notre époque. C'est réaliser tous les objectifs visant à édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives. C'est s'attaquer aux causes profondes des conflits en tant que meilleur moyen de prévenir les conflits.

Deuxièmement, nous devons renforcer les approches inclusives. Comme l'indique une étude récente menée conjointement par les Nations Unies et la Banque mondiale, intitulée *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, l'exclusion politique, sociale et économique et l'absence d'institutions de justice et de sécurité inclusives et qui sont tenues de rendre compte de leur action sont des facteurs clefs du déclenchement et de la poursuite des conflits.

Les droits de l'homme fondamentaux, l'état de droit et la dignité humaine sont les fondements de la liberté, de la justice et de la paix. Je pense notamment à la liberté de religion ou de conviction, que ce soit pour les minorités chrétiennes au Moyen-Orient, les minorités musulmanes en Asie et en Afrique ou toute

autre minorité religieuse n'importe où dans le monde. Nous devons répondre aux besoins et aux griefs des groupes marginalisés et garantir la participation active de toutes les composantes de la société, notamment les femmes, les jeunes et ceux dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre n'est pas conforme aux normes sociétales ou culturelles. C'est le moyen le plus efficace de s'assurer qu'il n'y aura pas de laissés pour compte.

Ma troisième observation est que nous devons éliminer les cloisonnements et renforcer les partenariats. Comme le Secrétaire général vient de l'indiquer au Conseil de sécurité, nous devons améliorer les opérations de maintien de la paix, qui sont actives en période de conflit. Pour ce faire, nous devons renforcer les partenariats en matière de maintien de la paix entre l'ONU et tous ses États Membres. Dans son rapport (A/72/707), le Secrétaire général donne des exemples de succès, comme la Cellule mondiale de coordination, qui montrent comment l'ONU peut mener une action cohérente et éviter les morcellements. Nous devons nous attacher à appliquer ces exemples dans divers contextes. Les modèles transversaux reposant sur des efforts conjoints en matière d'évaluations, de planification, de programmation et de collecte de fonds au sein de l'ONU doivent être institutionnalisés et devenir une pratique courante.

Une Commission de consolidation de la paix renforcée et un Fonds pour la consolidation de la paix doté de ressources suffisantes sont des outils essentiels. Le Royaume des Pays-Bas est fier d'être l'un des principaux donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix. Par ailleurs, nous devons renforcer les liens entre l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, et les efforts de maintien de la paix.

Ce n'est que le début. L'ONU ne peut pas y parvenir seule. Elle doit renforcer ses partenariats avec d'autres organisations locales, régionales et multilatérales, y compris la société civile et le secteur privé. Il faut notamment opérationnaliser davantage le partenariat avec la Banque mondiale pour créer des synergies sur le terrain.

Nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale d'examiner plus avant les propositions et les recommandations relatives à la pérennisation de la paix. Nous poursuivrons nos efforts au sein du Conseil de sécurité, sur la base de notre partenariat avec l'Italie, avec laquelle nous partageons un siège au

Conseil en 2017 et 2018. Nous continuerons d'exercer ce mandat conjoint en promouvant la consolidation et la pérennisation de la paix au sein du Conseil de sécurité. Une volonté politique sincère et la mobilisation des ressources seront essentielles pour mettre en œuvre un programme plus intégré. Ce n'est qu'en coopérant plus étroitement que nous pourrions renforcer la prévention et améliorer les opérations de maintien de la paix, ainsi que les activités de consolidation de la paix après les conflits. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pourrions consolider et pérenniser la paix. C'est là notre défi commun.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Au cours des 72 dernières années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont joué un rôle déterminant dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous sommes contents de réagir au lieu d'agir s'agissant de cette cause, en particulier dans le domaine de la pérennisation de la paix.

Plus que jamais, nous devons nous engager à l'échelle mondiale en faveur de solutions multilatérales face aux conflits et d'une sécurité concertée, notamment dans le domaine de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix. Les conflits en Syrie, au Yémen, au Mali, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et la situation qui règne actuellement en République démocratique du Congo, pour ne citer que quelques exemples, sont les raisons pour lesquelles, aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation et ses Membres doivent se pencher sur la question de la pérennisation de la paix.

La prévention des conflits et la pérennisation de la paix relèvent avant tout de la responsabilité de chaque État Membre. Telle a toujours été la position du Botswana. Lorsque les États Membres se montrent incapables de protéger leurs populations, il incombe à cette Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de préserver les générations futures du fléau de la guerre en prévenant le déclenchement, la poursuite ou la récurrence des conflits. La prévention des conflits et la pérennisation de la paix sont dans l'intérêt de tous. Elles ne doivent pas être considérées comme une menace à la souveraineté.

Toutefois, il convient de trouver le bon équilibre et d'obtenir la confiance des États Membres s'agissant des moyens d'instaurer et de pérenniser la paix. L'efficacité de mesures telles que l'alerte rapide et l'action rapide repose sur la confiance entre les États Membres. La

pérennisation de la paix est d'abord et avant tout un processus qui exige la volonté politique de tous les Membres. Il faut consacrer des ressources suffisantes à ce processus, qui doit être inclusif.

Les signes sont toujours là. Les conflits naissent de l'exclusion, de la discrimination, de la marginalisation, des violations des droits de l'homme, des inégalités politiques, économiques et sociales et du choix politique de recourir à la violence plutôt qu'au dialogue. La prévention exige que l'on s'attaque aux causes profondes des conflits et de l'instabilité avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. Elle appelle des processus inclusifs et dirigés à l'échelle nationale, qui permettent de mettre en place des institutions solides bénéficiant de l'appui des citoyens, notamment des femmes et des jeunes.

Le programme de pérennisation de la paix et les objectifs de développement durable font fonction de cadre et de plan directeur qui permettent à tout État membre d'élaborer son propre plan national. C'est précisément ce processus que ma délégation a suivi pour élaborer notre Vision nationale 2036 et le Plan national de développement 11, qui sont tous les deux alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En tant qu'États Membres, nous devons investir dans des approches inclusives pour que nos populations puissent profiter des avantages de la diversité au lieu de considérer la diversité comme une menace. Pour que la paix règne, il faut que tous les membres de la société aient un fort sentiment d'appartenance à une communauté.

La société civile a également un rôle important à jouer en tirant la sonnette d'alarme lorsque ce respect est menacé ou perdu ou lorsque les régimes autocratiques s'en prennent aux libertés fondamentales et aux opposants politiques. Il importe au plus haut point d'associer et de faire participer les femmes et les jeunes aux processus de rétablissement de la paix. Ces composantes de nos sociétés jouent un rôle important, aussi bien dans la diplomatie préventive que dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Les partenariats et la coopération avec les entités régionales sont aussi un facteur important à prendre en considération. Il nous faut des partenariats solides. Pour réussir, il est essentiel de conjuguer les efforts de l'ONU avec ceux des organisations régionales et sous-régionales. À elle seule, l'ONU ne peut pas instaurer

une paix pérenne. Les parties prenantes nationales et sous-régionales doivent participer à ces efforts dans des conditions d'égalité, avec la supervision, l'expertise et l'appui de l'ONU, d'autres organisations régionales et des organisations de la société civile.

Mettons fin aux cloisonnements et aux divisions, comme l'ont indiqué les délégations qui m'ont précédé. Nous devons le faire pour renforcer notre coopération. Nous devons faire en sorte qu'à l'avenir la pérennisation de la paix ne soit pas une tâche qui incombe uniquement à l'ONU, mais un effort collectif de nous tous et l'objectif central de toutes les entités régionales. Les négociations qui se tiendront prochainement à la Cinquième Commission sur le pilier paix et sécurité de l'ONU seront pour nous l'occasion de réitérer ces appels afin de financer les initiatives de consolidation de la paix. Investir dans la prévention n'est pas seulement la bonne chose à faire du point de vue moral; c'est aussi la chose la plus intelligente et la plus raisonnable sur le plan économique.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui de ma délégation à l'adoption du projet de résolution A/72/L.49. Nous continuerons de jouer notre rôle en tant que pays en contribuant de manière constructive à la réforme du pilier paix et sécurité promue par le Secrétaire général, et nous sommes prêts à partager nos enseignements, nos expériences et nos meilleures pratiques avec les États Membres de l'ONU, depuis un angle africain.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cette importante réunion de haut niveau pour évaluer les efforts que nous avons entrepris jusqu'ici et explorer les possibilités de renforcer davantage l'action de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Nous tenons également à le remercier pour le précieux travail qu'il a accompli dans le cadre du processus qui a conduit à la tenue de la présente réunion, guidé en cela par la feuille de route pour la pérennisation de la paix, et notamment des dialogues interactifs avec toutes les parties prenantes concernées et autres activités de sensibilisation utiles qu'il a organisés.

Tout en souscrivant pleinement à la déclaration de l'Union européenne (voir A/72/PV.83), je voudrais faire quelques réflexions complémentaires.

Les résolutions dites jumelles adoptées simultanément par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité le 27 avril 2016 (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement) constituent les résolutions les plus

complètes de l'ONU au sujet de la consolidation de la paix. Elles ont consacré la notion de pérennisation de la paix et élargi notre compréhension de la consolidation de la paix en tant à la fois qu'objectif et processus couvrant l'ensemble des activités relatives à la paix, y compris toutes les étapes du cycle des conflits. Ces résolutions ont reconnu la primauté du politique, la responsabilité première des gouvernements en matière de paix et de sécurité et l'importance des processus inclusifs et axés sur les personnes, au sein desquels la prévention des conflits joue un rôle central.

La Slovaquie attache une grande importance à l'élaboration d'une démarche globale et intégrée en ce qui concerne la paix et à la nécessité de donner la priorité à la prévention des conflits et d'intégrer la notion de pérennisation de la paix dans les trois piliers de l'action de l'ONU.

C'est pourquoi ma délégation salue et appuie la vision du Secrétaire général en ce qui concerne la consolidation et la pérennisation de la paix, telle qu'exposée dans le rapport (A/72/707) qu'il a publié en janvier. Dans ce document, le Secrétaire général formule de nombreuses recommandations qui méritent un examen attentif et une action concertée. Nous voulons appuyer en particulier les efforts visant à accroître la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, à renforcer les capacités des coordonnateurs résidents des Nations Unies et à revitaliser le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il faut également se pencher sur la question de la prévisibilité et de la viabilité accrues du financement des activités de consolidation et de pérennisation de la paix, et nous notons avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général fait plusieurs propositions novatrices à cet égard.

Il convient également de noter que la consolidation de la paix englobe un large éventail d'aspects et d'outils politiques, de développement, humanitaires et des droits de l'homme. Par conséquent, l'innovation et le renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix doivent être étroitement liés aux efforts en cours proposés par le Secrétaire général pour recalibrer le système des Nations Unies pour le développement, réformer la gestion et restructurer le pilier paix et sécurité.

Trop souvent, le mécontentement populaire et la violence sont alimentés par des politiques d'exclusion, qui peuvent être le résultat d'un secteur de la sécurité non représentatif ou qui abuse de son pouvoir, ou qui se

montre incapable de protéger les citoyens des menaces à la sécurité et des violations des droits de l'homme.

Afin de faire mieux connaître et mieux comprendre le rôle de la réforme du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix et de nourrir les vastes débats qui se déroulent depuis hier, les Missions permanentes de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, en leur qualité de coprésidentes du Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité, ont organisé conjointement la table ronde de haut niveau qui s'est tenue lundi sur la réforme du secteur de la sécurité et la pérennisation de la paix. Il nous plaît d'indiquer que cet événement a été un grand succès et nous espérons qu'il a contribué et continuera de contribuer à nos délibérations sur la question de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Durant cet événement, nous avons discuté en particulier de l'appropriation et de la prise en main nationales de la réforme du secteur de la sécurité et de l'importance des politiques nationales et des cadres de gouvernance, ainsi que de l'inclusion des femmes et de la représentation de divers secteurs de la société dès les premières étapes de cette réforme. Nous avons également examiné le rôle des partenariats et du financement dans le cadre des efforts de réforme du secteur de la sécurité et invité à l'ONU à coordonner ces processus complexes et délicats. Une déclaration des coprésidents de la table ronde reprenant les principales observations et recommandations vient d'être distribuée aujourd'hui à tous les États Membres.

Pour conclure, je voudrais ajouter que les avantages d'investir dans la pérennisation de la paix et le développement durable sont évidents et indéniables. Nous dépensons trop d'argent pour répondre aux crises et aux conflits et trop peu pour les prévenir. Orienter le système des Nations Unies autour de ces objectifs et rectifier le déséquilibre qui existe entre la prévention des conflits et la réaction aux conflits sera un défi de taille, mais c'est un défi qui vaut la peine. C'est en effet le seul moyen de promouvoir des sociétés justes, inclusives et pacifiques, et c'est donc une responsabilité que nous partageons tous.

Enfin, je voudrais exprimer notre plein appui au projet de résolution A/72/L.49, sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui sera adopté à la séance plénière de clôture de cette réunion de haut niveau. Le projet de résolution met en place un mécanisme pour

maintenir la dynamique sur cette question importante en permettant au Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix et en encourageant l'Assemblée générale à continuer de suivre les travaux dans ce domaine au-delà de cette réunion de haut niveau. La pérennisation de la paix et la prévention des conflits exigent l'engagement soutenu, les efforts et le courage de tous – une véritable culture de paix qui se matérialise par des actions concrètes et audacieuses menées sur le terrain à l'intention des populations de notre planète.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de me joindre aux autres délégations pour féliciter S. E. M. Miroslav Lajčák d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau. De notre point de vue, cet événement, conjugué aux efforts multiformes du Secrétaire général, confirme que l'Organisation est unie derrière un même objectif en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

L'adoption en 2016 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité s'est traduite par l'avènement d'un nouveau modèle pour ce qui est des questions de paix et de développement. La notion de pérennisation de la paix permet de relier l'ensemble des activités relevant de la paix au développement et aux droits de l'homme. Il va sans dire que tous ces éléments se renforcent mutuellement puisqu'aucun d'entre eux ne peut être réalisé sans les autres.

Notre expérience nationale confirme également que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix ne seront couronnées de succès que si l'on s'attaque aux causes profondes des conflits par le biais d'une approche inclusive. S'il incombe au premier chef aux gouvernements et aux autorités nationales de pérenniser la paix, la communauté internationale, y compris l'ONU et les partenaires de développement, a la responsabilité complémentaire et partagée d'appuyer les efforts des gouvernements nationaux.

Il est tout aussi important de faire participer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une nouvelle voie pour le développement et la pérennisation de la paix. Cela concorde bien avec l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté. Nous nous félicitons de

la proposition du Secrétaire général de renforcer les capacités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'en faire une charnière entre le pilier paix et sécurité et les autres piliers, ainsi qu'avec la communauté humanitaire. Nous croyons que sa capacité d'exécution ne devrait pas être compromise de quelque façon que ce soit.

Nous prenons note de la réforme proposée du système des Nations Unies pour le développement, avec un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement revitalisé, qui intègre une analyse de la sensibilité aux conflits. Nous pensons que les gouvernements nationaux devraient être pleinement informés et consultés dans le cadre de l'analyse des risques de conflit afin que les efforts déployés par les équipes de pays des Nations Unies pour prévenir les conflits ne provoquent pas involontairement des conflits en raison d'une analyse des risques inadéquate résultant d'une mauvaise compréhension du contexte et de la culture locale.

Le Népal, qui sort d'un conflit armé, de mégaséismes et d'autres crises majeures, est déterminé à mettre en œuvre sa Constitution fondée sur les droits de l'homme, adoptée en 2015, qui est l'aboutissement d'un processus de paix d'une réussite unique en son genre. À cet égard, le succès des élections locales, provinciales et fédérales en 2017 a été une réalisation marquante, plus de 41 % des sièges dans les organes élus à tous les niveaux étant occupés par des femmes.

Le Népal est entré dans une nouvelle ère de stabilité politique, l'accent étant mis sur la transformation socioéconomique durable. Le Gouvernement est déterminé à tirer le meilleur parti de cette occasion historique, mais la compréhension, l'appui et la coopération de la communauté internationale sont plus que jamais nécessaires.

Le Népal a été un partenaire fiable et constant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, même au plus fort de son propre conflit interne. Avec sa propre expérience d'un processus de paix post-conflit dans un contexte multiculturel, multireligieux, multiethnique et multilingue, le Népal croit au pouvoir des synergies entre la paix et le développement aux niveaux mondial et national.

Nous ne devons pas commettre l'erreur de voir la consolidation de la paix et le développement durable sous des angles différents. Il faut une volonté politique forte et soutenue pour renforcer les initiatives

de pérennisation de la paix par le biais d'initiatives de développement sincères et durables.

M. Sisilo (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Les Îles Salomon ont également quelque chose à partager en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en raison de notre propre expérience des atrocités des conflits armés à la suite d'un effondrement de la sécurité à la fin des années 1990, résultat d'un ensemble complexe de questions interdépendantes, à savoir une croissance démographique rapide, une croissance économique lente et des institutions étatiques faibles, pour n'en citer que quelques-unes. Mais grâce au déploiement de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI), nous avons pu rétablir la paix. Cette mission, une intervention régionale, restera dans les mémoires comme un exemple positif d'amis se rassemblant pour soutenir un voisin qui traverse une crise d'une ampleur considérable.

Si la RAMSI a été un grand succès, le processus de reconstruction après le conflit doit se poursuivre. Comme d'autres pays en situation d'après-conflit, les Îles Salomon continueront d'être confrontées à de nombreux défis, d'autant plus que nous sommes sur le point de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Mais heureusement, au cours de l'année écoulée, la Commission de consolidation de la paix a élargi son champ d'action grâce à un nouveau plan qui inclut mon pays. Nous sommes donc très reconnaissants de l'appui de la Commission et nous attendons avec impatience de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes clés afin de faire preuve d'unité d'effort dans l'ensemble du système des Nations Unies. Cette approche doit être fondée sur une analyse politique et de conflit solide qui reconnaît le caractère unique de chaque contexte national et régional dans lequel les entités du système des Nations Unies sont présentes.

Sur la base de notre expérience, la contribution des jeunes à la pérennisation de la paix doit également être reconnue et soutenue par un financement ciblé. Les jeunes sont en grande partie le présent et l'avenir, et il faut exploiter leur potentiel pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous devons également nous engager à accroître le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans les situations de conflit. Il est donc essentiel que les initiatives de consolidation de la paix bénéficient d'un financement adéquat, prévisible et durable. L'un des moyens d'obtenir un tel financement est de mettre de côté une partie de nos contributions mises en

recouvrement pour la consolidation de la paix, ce qui signalerait avec force l'engagement des États Membres en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix en tant qu'activité centrale de l'ONU.

Les changements climatiques sont une autre question qui pourrait déclencher des conflits. Les Îles Salomon, comme d'autres pays insulaires du Pacifique, sont en première ligne de l'impact des changements climatiques. En effet, un climat instable et le déplacement et la réinstallation conséquents des populations peuvent exacerber certains des principaux facteurs de conflit, tels que les pressions migratoires, le choc des cultures et la concurrence pour des ressources limitées. Ce sont là des menaces pour l'existence même de l'humanité qui pourraient très bien se transformer en menaces pour la paix et la sécurité mondiales.

C'est pourquoi les petits États insulaires en développement du Pacifique ont demandé au Conseil de sécurité de se pencher également sur la question des changements climatiques. C'est aussi la raison pour laquelle je réitère notre appel en faveur de la nomination d'un représentant spécial sur le climat et la sécurité.

M. Castro Córdoba (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante manifestation de haut niveau pour promouvoir les efforts et les possibilités que l'Organisation peut utiliser pour renforcer son action en faveur de la consolidation de la paix et de l'instauration d'une paix durable.

Mon pays s'associe aux déclarations faites par le représentant du Panama au nom du Réseau Sécurité humaine (voir A/72/PV.85). De plus, nous aimerions faire quelques commentaires à titre national.

Je voudrais me concentrer sur trois domaines que mon pays considère comme essentiels : les droits de l'homme, le développement durable et l'éducation.

Il est indéniable que les droits de l'homme sont essentiels à la réalisation et à la préservation de la paix. La promotion et la défense intégrales de ces droits sont le meilleur outil de prévention dont nous disposons. Leur respect est directement lié au respect l'état de droit, de la démocratie et de la coexistence pacifique. La gouvernance mondiale des droits de l'homme que nous avons mise en place contribue à l'efficacité et à la durabilité des efforts de paix des Nations Unies. C'est pourquoi il est essentiel de la soutenir et de la renforcer.

D'autre part, il est important de réaffirmer qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix durable sans développement durable, et nous devons donc améliorer et soutenir les activités de développement menées par les entités du système des Nations Unies pour le développement, car non seulement elles soutiennent la mise en œuvre du Pro de développement durable à l'horizon 2030, mais elles contribuent également à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Nous devons nous concentrer sur des stratégies globales dans lesquelles nous garantissons la liberté, la sécurité et le respect de tous les droits de l'homme, ainsi que l'autonomisation des femmes et l'engagement mondial à construire des sociétés justes et démocratiques qui contribuent non seulement à la réalisation de la paix mais aussi à sa sauvegarde.

Le troisième domaine fondamental est l'éducation, qui est un outil de prévention vital en vue d'établir les bases d'une paix durable. L'expérience de mon pays suite à l'abolition de l'armée en 1948 a été que les ressources destinées aux dépenses militaires ainsi libérées nous ont permis d'investir dans le développement social et la réalisation des droits à l'éducation et à la santé. L'accès de tous les enfants à une éducation précoce qui met l'accent sur l'importance du règlement pacifique des conflits et l'acceptation des différences est donc essentiel afin de créer une société qui considère les interactions pacifiques comme le moyen incontournable de régler les différends.

Pour conclure, le processus pour parvenir à une paix durable doit être ouvert et axé en priorité sur la prévention, et il doit être réparti équitablement entre les trois piliers de l'ONU : paix et sécurité, développement et droits de l'homme. Le niveau et le nombre des participants à l'événement qui nous réunit aujourd'hui témoigne de l'importance que revêt cette question pour nos délégations. Nous devons créer des partenariats et instaurer une culture de prévention centrée sur la paix et la sécurité mondiales. Nous devons faire du multilatéralisme notre outil collectif pour lutter contre les problèmes et instaurer une paix durable.

M^{me} Moldoisaeva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion de haut niveau, qui nous offre une excellente occasion d'aborder la question cruciale de la consolidation de la paix, notamment les capacités de l'ONU dans ce domaine. Elle nous

permet également d'envisager les moyens d'aider et de contribuer au maintien de la paix avec la participation de la société civile, notamment les groupes de femmes et les représentants des jeunes, du secteur privé, des organisations régionales et sous-régionales et du monde universitaire.

Nous sommes au regret de dire – et en cela nous sommes d'accord avec le Secrétaire général – que le monde n'est pas actuellement un monde pacifique. Dans ce contexte, il nous faut déterminer le meilleur moyen de prévenir les conflits, quels sont les outils à notre disposition, quelle utilisation nous pouvons en faire et les mesures que nous devons prendre pour améliorer la situation.

Dans les résolutions jumelles sur le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité), les États Membres ont reconnu que la pérennisation de la paix comprise au sens large était un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population. Ces résolutions soulignent que les États Membres doivent améliorer l'efficacité de leurs efforts collectifs pour préserver la paix à tous les stades du conflit et dans toutes ses dimensions. Elles soulignent également que préserver la paix est essentiel pour prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, daté du 19 janvier 2018 (A/72/707), et nous notons avec satisfaction que les recommandations et analyses qu'il contient visent clairement à mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre aux problèmes de fonctionnement du dispositif de consolidation de la paix existants et ont pour vocation de servir de point de départ à des discussions plus approfondies entre les États Membres.

Nous convenons que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées par le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales, notamment en ce qui concerne la définition des priorités, la mise en œuvre des stratégies et la gestion des activités visant à préserver la paix, le tout dans le respect du principe d'inclusion. Nous reconnaissons la nécessité de remédier au manque d'unité du système des Nations Unies et d'accroître ses capacités pour lui permettre d'appuyer plus efficacement les efforts

que déploient les États Membres afin d'instaurer et de préserver la paix et pour qu'il puisse agir plus rapidement et plus efficacement face aux conflits et aux crises en tenant compte des priorités et des politiques nationales, notamment grâce au renforcement des partenariats stratégiques et opérationnels entre l'ONU, les gouvernements nationaux et les autres acteurs clefs, parmi lesquels les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, la société civile, les organisations de jeunes et le secteur privé.

Nous sommes pour la participation accrue des femmes à la consolidation et à la pérennisation de la paix, et pour la participation des jeunes. Il est également nécessaire de régler une des préoccupations fondamentales, à savoir la question du financement des activités de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous espérons que les États Membres examineront cette question dans le détail, en prenant en compte les ressources financières actuelles et celles qui seront disponibles à l'avenir grâce à l'amélioration de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de l'efficacité.

Pour conclure, j'espère que cette réunion de haut niveau sera couronnée de succès et permettra d'envoyer un message fort montrant que l'ONU est capable de se développer et de s'adapter à l'évolution de l'environnement, en se modernisant et en luttant plus efficacement contre les problèmes auxquels nous sommes confrontés et qui menacent la paix et la stabilité.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne (voir A/72/PV.83).

La réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix nous offre une possibilité extraordinaire de développer le programme de pérennisation de la paix et de renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. L'Italie remercie sincèrement le Président Lajčák de son engagement et du dynamisme avec lequel il a mené cette initiative.

Étoffer le programme de pérennisation de la paix signifie qu'il faut réfléchir attentivement à l'avenir de l'ONU. L'Italie accueille avec satisfaction le récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707) et salue les efforts remarquables qu'il déploie sur cette question cruciale. L'Italie réaffirme sa ferme détermination à aider le Secrétaire général à mettre en œuvre ses

recommandations, qui visent à relier la prévention des conflits, la médiation, la promotion et le respect des droits de l'homme et le développement au sein d'une vision cohérente et globale pour la paix, la sécurité et la croissance économique et sociale.

C'est pourquoi, l'Italie a décidé d'être à nouveau membre de la Commission de consolidation de la paix et d'accroître ses contributions au Fonds pour la consolidation de la paix et aux activités de prévention des conflits du Département des affaires politiques. L'Italie souligne la nécessité de financer de manière prévisible et durable le programme de pérennisation de la paix, et elle est déterminée à rechercher des moyens de répondre rapidement à ce besoin.

Le projet de résolution consensuel (A/72/L.49), que doit adopter l'Assemblée générale, donne aux États Membres la possibilité d'accroître leur participation à ce processus dans la perspective de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2020.

Le programme de pérennisation de la paix souligne la nécessité d'une approche globale, couvrant les piliers sécurité, droits de l'homme et développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met lui aussi fortement l'accent sur le lien étroit qui existe entre paix et développement. Il est plus que jamais nécessaire que nous agissions ensemble pour passer de la vision à l'action. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans des régions telles que la Méditerranée, le Sahel ou la Corne de l'Afrique appellent la mobilisation rapide et sans réserve de tous. La pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'initiative pour l'égalité des sexes et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont des premiers pas dans la bonne direction.

Les capacités des Nations Unies sont sans équivalent et doivent être pleinement exploitées en renforçant les synergies, la coopération et la coordination entre tous les acteurs de l'Organisation au Siège et sur le terrain. En ce sens, l'Italie tient également à réitérer son plein appui aux propositions de réforme de l'Organisation des Nations Unies présentées par le Secrétaire général, dont elle considère que la mise en œuvre est intimement liée à la réalisation de la thématique de la pérennisation de la paix.

En tant que membres de la Commission de consolidation de la paix, nous nous félicitons du rôle important que la Commission et le Bureau d'appui à la

consolidation de la paix sont aussi appelés à jouer dans la pérennisation de la paix, compte tenu de la nouvelle architecture du pilier paix et sécurité. Parallèlement, nous sommes conscients que nous devons instaurer des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales, régionales, et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunes et le secteur privé. L'ampleur et la nature du défi que constitue la pérennisation de la paix exigent un effort collectif, que l'Italie déploie elle aussi, dans un esprit de pleine coopération et de cohésion européenne dans le cadre de son mandat de membre du Conseil de sécurité partagé avec les Pays-Bas en 2017-2018.

M. Ry Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák, d'avoir organisé cette séance opportune sur un sujet aussi important. Je tiens également à exprimer la gratitude de mon pays au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son rapport instructif sur la consolidation et pérennisation de la paix (A/72/707).

Les objectifs de développement durable, et en particulier leur pleine application, doivent servir d'éléments de base pour l'instauration d'une paix durable dans le monde. Tout comme il n'y a pas de paix sans développement, il n'y a pas de développement sans paix. En effet, la paix durable et le développement durable se renforcent mutuellement par nature, et le Gouvernement cambodgien est fermement convaincu que l'éducation est essentielle à l'édification d'une paix durable pour tous.

Investir dans l'éducation contribue à la paix durable dans le monde. Cela concourt à créer une main-d'œuvre instruite et qualifiée, à augmenter le taux d'emploi et à diminuer le taux de pauvreté et les inégalités, tout en faisant reculer la radicalisation et les idéologies extrémistes. Investir dans l'éducation est aussi essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable qu'à la pérennisation de la paix dans le monde.

La pérennisation de la paix exige un effort ciblé et bien coordonné, en particulier en ce qui concerne les situations d'après-conflit. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important à cet égard, étant donné que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident grandement les pays à avancer sur la voie difficile menant du conflit à la paix.

Au cours de la décennie écoulée, le Cambodge a mis à disposition environ 5 000 Casques bleus pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres acteurs, le Centre de lutte antimines du Cambodge a élaboré une approche globale d'aide et d'appui aux victimes via des projets de déminage mettant fortement l'accent sur le développement des communautés, contribuant ainsi à un monde plus sûr.

Le Cambodge reste profondément attaché au règlement pacifique des différends. Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Cambodge est fermement convaincu que les principes du respect de l'égalité souveraine, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, jouent un rôle important dans la consolidation d'une paix durable. Nous reconnaissons également le rôle important des femmes dans la prévention des conflits, qui contribue grandement à la pérennisation de la paix.

À l'avenir, nous devons veiller à ce que toutes les réformes engagées dans le cadre des efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies aboutissent à une approche cohérente de la pérennisation de la paix. À cette fin, nous devons nous assurer qu'un financement durable soit disponible. Nous devons renforcer les liens existant entre les fonds pertinents. Nous devons avoir de sérieuses discussions à ce sujet, notamment avec le secteur privé et les institutions financières internationales.

Alors que nous attendons avec intérêt l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies prévu en 2020, le Cambodge insiste sur le fait que les efforts de consolidation de la paix exigent des structures solides qui contribuent à éviter la fragmentation. Toutes les entités des Nations Unies doivent travailler de concert vers un objectif : prévenir les conflits et pérenniser la paix dans le monde. Le financement durable et une réponse efficace sur le terrain, ainsi que la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable, peuvent nous aider à réaliser la vision énoncée dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, à savoir « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Pour terminer, nous nous félicitons du projet de résolution (A/72/L.49) sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui doit être adopté aujourd'hui

Le Cambodge se tient prêt à collaborer avec tous ses partenaires en vue d'atteindre cet objectif.

M. Coulibaly (Mali) : Le Mali demeure convaincu que, malgré l'ampleur et la nature des menaces à la paix, la pérennisation de celle-ci est un challenge à notre portée, notamment au moyen de partenariats stratégiques et opérationnels entre les Gouvernements nationaux, l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, y compris les organisations internationales, les institutions financières internationales, les banques de développement et les organisations de la société civile. Le développement durable et social, la croissance économique soutenue, la bonne gouvernance et l'élimination de la pauvreté, sur une base inclusive, constituent un parallèle, voire un préalable indispensable à la pérennisation de la paix.

Comme l'Assemblée le sait, mon pays est engagé dans une dynamique de sortie de crise, matérialisée par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dont la mise en œuvre est le seul gage pour une paix durable au Mali et dans la région du Sahel. À cet égard, la mise en place des autorités intérimaires dans les régions du nord du pays, l'effectivité du Mécanisme opérationnel de coordination, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité sont des actions fortes qui méritent d'être soulignées.

Dans sa détermination à relever le défi pour la paix durable au niveau national, le Mali bénéficie du soutien de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont l'Organisation des Nations Unies, à travers ses agences spécialisées, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, qui, au-delà des frontières maliennes, s'investit dans le soutien à la paix dans la région du Liptako-Gourma. De même, le Groupe de cinq pays du Sahel constitue une initiative unanimement saluée pour la consolidation et la pérennisation de la paix dans la région du Sahel et au-delà. À cet égard, nous estimons pertinentes les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport (A/72/707).

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie se joint aux autres orateurs pour féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous nous associons à la déclaration qui a été prononcée hier par le représentant du Venezuela (voir A/72/PV.83) au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous félicitons les Représentants permanents du Bangladesh et de la Lituanie, les cofacilitateurs des consultations intergouvernementales sur le projet de résolution A/72/L.49, qui doit être adopté par l'Assemblée générale. Nous saluons également l'approche globale, transparente et sans exclusive adoptée par les cofacilitateurs, ainsi que la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations durant les négociations sur le projet de résolution.

La Malaisie accueille avec satisfaction les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, telles que la résolution 70/262, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et la résolution 70/304, sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits. Les résolutions jumelles historiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016 (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement) ont donné une impulsion aux interventions internationales sur la prévention et la consolidation de la paix.

Aujourd'hui, nous concentrons notre attention sur la pérennisation de la paix, comme l'a souligné le Secrétaire général et l'Organisation, ce qui constitue un changement de paradigme dans la façon dont nous envisageons la pérennisation de la paix et la manière dont nous traitons et réglons les conflits partout dans le monde. C'est pourquoi la Malaisie estime que la pérennisation de la paix doit reposer sur une démarche plus coordonnée, intégrée et inclusive de toutes les entités des Nations Unies à l'échelle du système, de concert avec toutes les parties prenantes – en particulier les femmes et les jeunes, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et les institutions financières internationales – de façon à garantir l'appropriation nationale.

Ma délégation tient à souligner la nécessité d'harmoniser la consolidation et la pérennisation de la paix avec les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les divers efforts de réforme du système des Nations Unies en cours. L'élimination de la faim et de la pauvreté, ainsi que la relance et la stabilisation de l'économie doivent figurer parmi les objectifs fondamentaux des initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix.

Nous sommes d'avis que la consolidation d'une paix durable exige également un financement prévisible, durable et adéquat. Il vaut la peine d'investir dans la paix et de la maintenir. En effet, la paix est quelque chose fragile. En fin de compte, la pérennisation de la paix exige le courage et la volonté politique de toutes les parties prenantes. La Malaisie, de concert avec la communauté internationale, apportera sa contribution à cette noble entreprise.

M. Biang (Gabon) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale pour avoir pris l'initiative d'organiser cet événement de haut niveau consacré à la pérennisation et la consolidation de la paix. Ma délégation s'en félicite vivement.

Les débats auxquels nous sommes conviés aujourd'hui visent essentiellement à encourager une véritable transformation structurelle de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU. Cette transformation nécessaire constitue pour l'Organisation, pour nos pays, une occasion d'adapter nos mécanismes de promotion de la paix et de la sécurité à un contexte mondial de crises et de conflits en perpétuelle mutation.

Il est indéniable que les efforts fournis par l'ONU sont sans cesse en progression, mais force est de constater que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont de plus en plus nombreuses et de mieux en mieux élaborées, prenant parfois des formes imprévisibles. C'est pourquoi le Gabon demeure fermement convaincu que la prévention reste un outil plus qu'essentiel, qui doit figurer au centre de nos actions, si nous voulons une paix consolidée et durable. Nos efforts collectifs en matière de prévention ont été jusqu'ici très peu visibles, peu adaptés et peu financés. En effet, l'insuffisance ainsi que l'inadéquation des ressources affectées aux actions de l'Organisation en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix ont fortement eu pour conséquence la résurgence de crises en période de transition ou la naissance de nouveaux conflits. C'est dans ce sens que le Gabon salue la volonté du Secrétaire général d'appuyer les mécanismes de prévention et de consolidation de la paix des Nations Unies par un financement approprié et prévisible.

Il est également important de renforcer la synergie entre le pilier développement durable et le pilier paix et sécurité de l'ONU. La réalisation des objectifs de développement durable est, en effet, la meilleure manière d'assurer la pérennisation et la consolidation de la paix dans le monde. Il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment les inégalités, la pauvreté et le

chômage des jeunes entre autres. C'est là, à notre sens, l'arme pacificatrice par excellence. La participation effective des femmes et des jeunes à tous les niveaux des différents mécanismes et institutions de prévention et de règlement des conflits, est fondamentale. L'appui financier, matériel et technologique en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable est un impératif pour la promotion d'une paix durable, notamment dans les pays en développement, en général, et les pays africains, en particulier.

Le financement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être perçu comme une nécessité pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Ce financement doit également permettre le renforcement des capacités des pays, qui à l'instar du Gabon, font face à de nouvelles menaces sécuritaires, tels que le braconnage et le trafic illicite des espèces sauvages.

La prise en compte effective des nouveaux défis dans ce processus de restructuration de l'architecture de paix de l'ONU devrait permettre son renforcement et l'adoption d'une démarche plus globale. Cette démarche globale impose, par ailleurs, de consolider les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales ou sous-régionales afin de renforcer la résilience de ces organisations et des États qui en sont membres. C'est le sens justement des initiatives menées par le Gabon en tant que Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Son objectif est de rendre la Communauté plus efficiente et plus performante, capable de répondre aux exigences d'une paix durable.

Enfin, les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, conjugués à la croissance démographique, réduisent considérablement l'accès du plus grand nombre aux ressources existantes. Cette situation pourrait constituer, dans un futur proche, une source d'instabilité dans certaines régions. Il nous revient donc d'entamer, ensemble, une réflexion sur la mise en place de mécanismes de prévention en vue de faire face à ce qui pourrait représenter à l'avenir une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La lutte contre les changements climatiques constitue à cet égard un important outil pour la pérennisation de la paix. Le Gabon entend poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources nécessaires pour enrayer les affres du dérèglement climatique et préconiser des mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.

Pour conclure, la paix et le développement durable sont les deux faces d'un même médaille. La réalisation de nos ambitions en faveur du climat et du développement durable est un impératif que nous devons poursuivre afin de rendre possible la pérennisation de la paix.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous traversons l'une des phases les plus complexes de notre histoire, raison pour laquelle nous devons nous attaquer aux causes profondes qui ont entraîné une augmentation des conflits et des menaces et rendu plus dangereux l'environnement dans lequel sont déployées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par conséquent, nous estimons que cette réunion convoquée par le Président Lajčák arrive à point nommé et je tiens à le remercier personnellement.

Ces derniers jours, nous avons entendu nombre de déclarations très opportunes et pertinentes qui visent le même objectif, à savoir la nécessité d'appuyer tous les efforts permettant de parvenir à la paix et d'éviter la guerre. Cela est évident. Nous ne pouvons pas parler de consolidation de la paix alors que la faim et la pauvreté persistent. La paix et la sécurité sont liées au développement durable. La mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable doit être un élément clef pour consolider cette paix. Par conséquent, un engagement politique permettant de garantir le financement, la coopération technique et le transfert de technologie est indispensable.

Nous devons toutefois nous baser sur des exemples. En ce qui concerne l'Équateur, il a été l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 20 septembre 2017, car il prend au sérieux la volonté de toute la société de prévenir de nouvelles manifestations de ce fléau qui mène à la guerre, à la mort et à la destruction. L'Équateur a toujours défendu un principe fondamental, à savoir la nécessité de parvenir à un désarmement total et complet.

Des exemples très importants ont été mentionnés dans les déclarations que nous avons entendues ces derniers jours. Le Président de la République de Colombie a eu l'amabilité de mentionner en passant l'Équateur dans le contexte du processus de paix. Je l'en remercie, parce que cela me donne l'occasion d'expliquer un peu plus en détail ce qui s'est passé s'agissant de nos deux pays frères.

Depuis plus de 40 ans, l'Équateur a été solidaire et conséquent en ce qui concerne le processus de paix en

Colombie. Nous avons accueilli plus de 62 000 citoyens colombiens comme réfugiés. Nous les avons accueillis dans un esprit de solidarité. Il n'y a pas de camps de réfugiés en Équateur. Par conséquent, ces amis ont été intégrés dans le développement social de mon pays. Ils sont toujours les bienvenus. Nous avons également une liste de plus de 200 000 citoyens colombiens demandeurs d'asile dans mon pays. Leurs demandes sont en cours d'examen. Nous nous sommes proposés pour accueillir les pourparlers de paix entre l'Armée de libération nationale et le Gouvernement colombien dans notre capitale. Nous l'avons fait très volontiers dans l'intérêt général, à savoir l'instauration de la paix. Cette paix a des incidences régionales. Il ne s'agit pas d'une question qui concerne un seul pays.

Tout récemment, il y a quelques semaines, nous avons subi un revers après ces efforts de paix. Trois journalistes équatoriens ont été enlevés par des cellules dissidentes des Forces armées révolutionnaires de Colombie, qui, agissant dans une association létale avec le trafic de drogue, les ont séquestrés et exécutés. Ils les ont assassinés sans aucune raison, si ce n'est pour faire passer un message, à savoir qu'ils sont intouchables. Cela est inadmissible. Il y a quelques jours, un couple équatorien a été enlevé près de la frontière avec ce pays frère voisin. Nous devons nous attaquer à ce problème à la source et éviter que la peur ne s'empare de ces zones.

En 1998, l'Équateur a signé un accord de paix avec son voisin, le Pérou, ce qui a permis de mettre fin à un différend frontalier centenaire entre nos États et de forger une amitié sincère fondée sur la solidarité et axée sur le développement. Les investissements mutuels dans les deux pays ont augmenté de plus de 3 000 % depuis la signature de l'accord de paix en 1998. Je voulais simplement donner des exemples des contributions concrètes et visibles que des pays comme l'Équateur apportent à la consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais souligner que les résolutions jumelles adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016 (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016), respectivement) offrent une vision plus large de la consolidation de la paix et renforcent le mandat de la Commission de consolidation de la paix. Par conséquent, nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés à cet égard et l'engagement renouvelé de l'ONU et de ses principaux organes législatifs à faire face aux défis liés à l'instauration et à la consolidation de la paix. L'Équateur sera toujours engagé en faveur de cet objectif.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion de haut niveau qui arrive à point nommé et se félicite à nouveau des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707).

Nous estimons que le rapport va dans le sens de l'orientation générale et des recommandations contenues dans ses propositions de réforme structurelle de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de l'administration, en vue d'améliorer sensiblement l'action de l'Organisation.

L'Argentine appuie l'idée selon laquelle l'ONU doit adopter une approche stratégique holistique et inclusive des activités liées à la prévention des conflits, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, à la pérennisation de la paix et au développement, en y associant les femmes et les jeunes en tant qu'acteurs clefs de cette transformation. La réforme proposée et le rapport présenté peuvent contribuer à éliminer la fragmentation des travaux de l'Organisation en renforçant la cohérence et la coordination des activités menées dans le cadre de tous les piliers et de toutes les phases du conflit, conformément au programme de pérennisation de la paix.

À cet égard, l'Argentine estime que par exemple, les missions de paix de l'Organisation, qui font partie du système des Nations Unies, pourraient apporter leur concours aux États hôtes en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, multipliant ainsi leur contribution à la paix et au développement, pratiquement sans mobiliser des ressources supplémentaires. Les missions de paix se trouvent dans une position avantageuse pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et même pour déterminer les mesures à prendre pour contribuer au développement durable. Ce rôle devrait être assumé dans le cadre d'une perspective et d'une stratégie tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dès le départ, afin de coopérer avec les pays hôtes à la réalisation de leurs objectifs de développement durable.

Nous réitérons la nécessité d'accorder plus d'attention aux causes profondes des conflits et l'importance de trouver des solutions fondées sur la responsabilité nationale, en donnant la priorité à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix et en mettant l'accent sur la réalisation du Programme

de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous appuyons l'idée de renforcer les fonctions du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui jouera à l'avenir un rôle plus important pour assurer la coordination entre les trois piliers et entre les initiatives et instruments des Nations Unies.

Nous convenons qu'il faut trouver un financement suffisant et prévisible pour les activités de consolidation de la paix, en particulier par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt la poursuite, dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale, de l'examen des options présentées par le Secrétaire général à cet égard. Dans l'intervalle, l'Argentine a commencé à participer en tant que contributeur volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix, en signe d'appui au travail important qu'il réalise, ainsi qu'aux activités de consolidation et de pérennisation de la paix en général.

Le financement des activités de consolidation de la paix et celui du développement ont partie liée; ils sont complémentaires et se renforcent mutuellement. À cet égard, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des exemples importants de la manière dont les différentes économies en développement peuvent s'entraider, et des systèmes similaires pourraient être envisagés pour le financement des activités de consolidation de la paix.

Enfin, nous exprimons notre appui au projet de résolution de procédure (A/72/L.49), qui doit être adopté cet après-midi, afin de permettre au Secrétaire général de mettre en œuvre les réformes proposées, en consultation permanente avec les États Membres.

M. Al Harthy (Oman) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante manifestation de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général et à saluer sa vision, telle qu'elle ressort de son rapport (A/72/707). Ce rapport est extrêmement important car il est tourné vers l'avenir et offre à l'ONU une feuille de route pour faire face aux crises. Nous appuyons la réforme envisagée dans ce document.

Quand on parle de l'ONU, il convient de se rappeler que cette organisation internationale qu'est l'ONU a été créée avant tout pour maintenir la paix et la sécurité. Même si le champ d'action de l'ONU est aujourd'hui très vaste, ces activités ne doivent

pas intervenir au détriment des principes de base de l'Organisation, qui font l'objet de la présente réunion. Si l'ONU avait axé son énergie sur la diplomatie préventive et la prévention des guerres et des conflits entre les États Membres, elle nous aurait épargné bien des efforts et des moyens financiers, qui auraient pu être utilisés pour atteindre d'autres objectifs dans le domaine du développement durable, entre autres.

La politique étrangère du Sultanat d'Oman tient compte des nobles principes des Nations Unies. Depuis que le Sultan est arrivé au pouvoir en 1970, mon pays s'est toujours efforcé de jouer un rôle positif et d'aider à prévenir et régler les conflits. Nous le faisons avec la coopération de l'ONU et des pays épris de paix, et nous essayons ainsi de résoudre les problèmes et les crises par des moyens diplomatiques et pacifiques.

Il n'est possible de consolider et pérenniser la paix que s'il existe un consensus national et si toutes les composantes de la société participent. L'Organisation des Nations Unies, en tant que partie extérieure, doit trouver des moyens originaux d'aider les pays à mettre en œuvre leurs processus de paix, en fonction des caractéristiques de chacun. Nous ne pouvons pas parler de consolidation et de pérennisation de la paix sans parler du Conseil de sécurité, à qui revient, au sein de l'ONU, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil peut s'avérer un acteur efficace des efforts diplomatiques visant à régler les crises par la consolidation et la pérennisation de la paix, et il doit user de son influence dans les pourparlers en cas de conflit.

Il nous appartient à tous de trouver, dans le cadre de l'ONU, des solutions aux problèmes politiques auxquels nous sommes confrontés dans certains pays et certaines sociétés. Ces problèmes doivent être traités de manière juste et globale, dans le respect du droit international. Nous devons nous garder du deux poids, deux mesures, qui est l'ennemi de la consolidation de la paix.

Dans de nombreuses régions du monde, l'ONU ne suscite guère la confiance. Il est donc temps pour elle d'opérer un changement radical afin de modifier ce sentiment. J'espère que la présente réunion servira de point de départ à cette fin.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : C'est un grand plaisir et un honneur pour la délégation de la République de Guinée équatoriale de prendre la parole à la plénière de l'Assemblée pour

contribuer à cet important débat sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Tout d'abord, nous voudrions souhaiter la bienvenue à New York à tous les hauts représentants des États Membres de l'ONU et d'autres organisations multilatérales, ainsi que de la société civile et du secteur privé ici présents. Nous sommes honorés de prendre part avec eux à cet important débat.

La complexité et la persistance des conflits actuels, ainsi que leurs liens avec l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité organisée, exigent que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, recherche les moyens de restructurer l'architecture de l'Organisation afin que celle-ci puisse mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits. Dans ce contexte, la République de Guinée équatoriale salue et approuve la vision et les efforts du Secrétaire général Guterres pour accroître l'efficacité de l'ONU dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix, tels que décrits dans ses rapports (A/72/525 et A/72/772), dans lesquels il présente sa proposition pour la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation, qui ne reposerait plus que sur deux départements – le département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le département des opérations de paix –, ainsi que dans son rapport (A/72/707) sur les progrès réalisés et les défis restant à relever à l'appui des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans le monde.

Nous apprécions et appuyons tout particulièrement ses efforts pour tenir systématiquement compte des femmes et des jeunes, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et à la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Nous convenons également avec lui qu'investir dans le développement mondial inclusif et durable est le meilleur moyen de prévenir les conflits violents. Nous encourageons les propositions de réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'architecture de consolidation de la paix afin de placer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au centre de tous ces efforts.

Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, la consolidation de la paix est avant tout la responsabilité des États Membres. À cet égard, nous saluons le travail et le rôle unique de la Commission de consolidation de la paix à l'appui de tels processus partout dans le monde, et en particulier en Afrique. C'est pourquoi nous comprenons les propositions du

Secrétaire général visant à renforcer les travaux de la Commission de consolidation de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Toutefois, nous pensons que nous avons besoin de plus de clarté sur l'impact potentiel que la restructuration des trois piliers de l'ONU – paix et sécurité, droits de l'homme et développement – et, en particulier, paix et sécurité et consolidation de la paix – peut avoir sur le principe de la souveraineté nationale et sur la représentation géographique juste et équitable des États Membres dans les nouvelles structures proposées.

Nous comprenons l'urgence et la nécessité d'une réforme et nous sommes fermement convaincus qu'investir dans la prévention des conflits, telle que décrite dans la Charte des Nations Unies, est la meilleure stratégie pour mettre fin aux conflits de manière pacifique et durable, et il est donc crucial de ne pas se précipiter dans ces processus.

Pour ces raisons, nous aimerions demander plus de clarté, y compris des exemples pratiques et des organigrammes pour aider à mieux comprendre ces réformes et à prévoir leur impact potentiel aux niveaux national, sous-régional et mondial, et en particulier dans les régions du monde qui risquent de devenir des angles morts dans les programmes mondiaux, comme la région de l'Afrique centrale, par exemple.

À cet égard, nous apprécierions des réunions informelles plus fréquentes et plus substantielles avec des exemples pratiques, en attendant un rapport plus complet sur la réforme du pilier paix et sécurité au cours de la deuxième partie de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau. Nous remercions également le Secrétaire général de ses observations.

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

Cette réunion se tient à un moment où la communauté mondiale est confrontée à des menaces sans précédent, des tensions géopolitiques, des bouleversements sociaux, des cyberattaques, la menace des changements climatiques et du terrorisme, entre

autres. Le Nigeria a connu nombre de crises de ce genre, y compris lorsque, lors d'une autre attaque féroce, les insurgés de Boko Haram ont annexé 14 gouvernements locaux dans l'État de Borno, dans le nord-est du Nigeria. Cependant, lors de son entrée en fonction, en 2015, le Président Muhammadu Buhari a procédé à la récupération des territoires annexés, et aujourd'hui, les insurgés de Boko Haram ne détiennent plus aucun territoire au Nigeria.

La résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ont abordé la question de la paix dans une perspective à long terme et en mettant l'accent sur la prévention. Ces résolutions préconisent également un concept plus large qui englobe la consolidation de la paix et lie la paix et la sécurité au développement, aux droits de l'homme et à l'action humanitaire. La pérennisation de la paix met également l'accent sur le dialogue inclusif, la médiation, les institutions responsables, la bonne gouvernance, l'accès à la justice et l'égalité des sexes.

Le Nigéria est d'avis que si la pérennisation de la paix ne doit pas être considérée comme une atteinte à la souveraineté, elle ne doit pas non plus servir de prétexte pour porter atteinte à la souveraineté des États Membres, car on ne saurait trop insister sur le rôle central d'une appropriation nationale et inclusive de la pérennisation de la paix. L'accent mis sur la prévention est louable, et nous recommandons que le dispositif de consolidation de la paix comporte, entre autres composantes, un système d'alerte rapide qui soit accompagné d'un système d'action rapide.

Nous tenons également à souligner qu'il importe d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix, en explorant des solutions de financement novatrices, ainsi que des options comprenant notamment des contributions statutaires et volontaires, comme le demandent les résolutions jumelles. À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix.

Nous appelons à une collaboration plus étroite entre l'ONU et les initiatives régionales et sous-régionales liées à la consolidation et à la préservation de la paix. Le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un bon exemple d'initiatives régionales et sous-régionales

qui ont fait de grands progrès dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix grâce à des efforts de collaboration.

Nous tenons à noter que le projet de résolution A/72/L.49, qui doit être adopté par l'Assemblée générale, est un fait nouveau essentiel qui confirmera l'engagement ferme de ses États Membres en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Le Nigéria a toujours été à l'avant-garde en matière de soutien et de participation aux efforts internationaux de prévention des conflits, de maintien, de consolidation et de pérennisation de la paix – aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Depuis son indépendance en 1960, le Nigéria participe activement aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, déployant des contingents militaires, des observateurs militaires non armés, des officiers d'état-major, des unités de police constituées, des conseillers de police et des experts civils dans plus de 25 missions des Nations Unies. Selon un rapport publié en 2016 par le Département des opérations de maintien de la paix, le Nigéria est au quatorzième rang des pays en termes de nombre de soldats fournis aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Nigéria partage également le point de vue selon lequel le maintien des droits de l'homme est essentiel à la pérennisation de la paix et s'est donc engagé à intégrer les éléments relatifs aux droits de l'homme dans son architecture de sécurité. Dans ce contexte, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des relations civilo-militaires et l'établissement d'un contrôle législatif sur le secteur de la sécurité en ce qui concerne les dépenses de défense, les marchés publics et les questions budgétaires générales. Les efforts se sont également intensifiés pour créer un meilleur partenariat entre les civils et les forces armées.

La réforme de la sécurité nationale a également eu des liens substantiels avec l'approche régionale en matière de bonne gouvernance et de promotion de l'état de droit. Cela se manifeste par le soutien du Nigéria à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et à la Déclaration de principes politiques de la CEDEAO, qui appelle à la promotion de la démocratie multipartite et de la gouvernance représentative dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Le Nigéria estime également qu'il est essentiel d'assurer une participation significative des femmes

et des filles dans tous les domaines de la société. L'égalité des sexes entraîne une plus grande croissance économique et des niveaux de vie plus élevés; la participation des femmes à la consolidation de la paix contribue également à prévenir toute reprise du conflit. Le Gouvernement a lancé son deuxième plan d'action national, qui fournit un cadre général qui est devenu le modèle nigérian pour s'attaquer aux nouveaux problèmes de sécurité et aux lacunes sociales et veiller à ce que les femmes contribuent de manière substantielle à la consolidation et au maintien de la paix dans le pays.

La question du chômage des jeunes joue un rôle dans les conflits violents et la montée du terrorisme mondial. Le Gouvernement nigérian a donc mis en place un certain nombre de programmes interventionnistes pour s'attaquer à ce problème sous l'égide du « N-Power Youth Employment Programme » (« Programme d'autonomisation en faveur de l'emploi des jeunes »). Nous poursuivons également notre engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs sociaux et économiques généraux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en lançant une ambitieuse stratégie de développement économique à moyen terme sur trois ans, le Plan de relance et de croissance économiques. Plus important encore, la corruption est combattue de front, car elle est considérée comme un obstacle majeur à la croissance économique du pays.

Pour terminer, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour rassembler ses propositions de réforme du système des Nations Unies, notamment en matière de paix et de sécurité, de développement et de gestion interne, ainsi que les propositions relatives au dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Nous attendons avec intérêt un document final qui alimentera le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix, en 2020. Le Nigéria continuera d'appuyer les efforts internationaux visant à consolider et à pérenniser la paix dans le monde entier. Afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre, nous appelons le reste du monde à imiter l'Afrique et à se joindre à elle dans son ambitieux programme visant à faire taire les armes d'ici 2020.

M^{me} Taremba (Zimbabwe) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion très importante sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Je souhaite sincèrement que nos délibérations soient une occasion pour nous de partager les pratiques optimales et d'échanger des idées sur la consolidation et la pérennisation

de la paix. Ce dialogue nous offre aussi la possibilité de réaffirmer notre attachement à la prévention des conflits et d'envisager les moyens permettant à l'Organisation des Nations Unies d'aider efficacement les États Membres à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits.

Le Zimbabwe s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

La dynamique en constante évolution des menaces à la paix et à la sécurité auxquels le monde est confronté aujourd'hui requiert que nous procédions à l'examen de nos outils de consolidation, de maintien et de pérennisation de la paix. Il est nécessaire d'investir davantage dans la prévention des conflits afin de libérer des ressources au profit du développement. Le Zimbabwe est résolument convaincu que le développement durable est la clef de la pérennisation de la paix. Et nous croyons aussi qu'investir dans le développement est le meilleur moyen de prévenir les conflits.

Les résolutions jumelles sur la pérennisation de la paix adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en 2016 – les résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement – reconnaissent clairement que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de consolider et de pérenniser la paix. L'appropriation nationale est à notre sens la principale pierre angulaire de la consolidation de la paix, et les efforts pour préserver la paix sont plus efficaces lorsqu'ils visent tous les secteurs de la société. À cet égard, l'ONU doit fournir un appui cohérent, global et coordonné, et travailler avec les États Membres et d'autres parties prenantes avant, pendant et après les conflits.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707), qui explique plus en détail comment le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres peut être renforcé à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il énonce aussi un plan d'action ambitieux pour consolider et pérenniser la paix. C'est pourquoi il importe que l'Organisation des Nations Unies collabore avec les États Membres sur les trois piliers de l'action de l'Organisation afin que nous puissions atteindre notre objectif commun qu'est la pérennisation de la paix.

Selon un récent rapport conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, le monde consacre davantage de ressources pour remédier aux conséquences des conflits que pour les prévenir et les

empêcher de se déclarer et de s'intensifier. Or, les avantages économiques de la prévention sont de loin plus importants que les coûts induits par le financement des opérations de maintien de la paix. Un financement prévisible et durable est à notre sens essentiel pour la pérennisation de la paix à tous les stades des conflits. Les options de financement des activités de consolidation de la paix énoncées dans le rapport du Secrétaire général doivent être examinées avec soin afin de corriger le déséquilibre entre les dépenses induites par les conflits et l'investissement dans la paix.

Les recommandations contenues dans le rapport doivent aussi être soumises à un examen approfondi par les voies intergouvernementales compétentes et être approuvées par l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt un débat en profondeur sur les mesures à prendre concrètement pour consolider et pérenniser la paix.

J'en viens maintenant au récent processus de transition pacifique au Zimbabwe qui, en novembre 2017, a marqué l'avènement d'un nouvel ordre politique. Il est réconfortant de constater que les dirigeants ont mis le pays sur une nouvelle trajectoire de développement, qui suscite espoir et enthousiasme quant à l'avenir. Le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel clair pour guider la réalisation des objectifs de développement durable. Notre souhait est de réaliser les espoirs et les aspirations de notre peuple à une vie meilleure, en nous attaquant aux facteurs économiques et sociaux des conflits de manière plus globale et en mettant en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conscients du fait qu'il ne faut laisser personne de côté.

Le Gouvernement s'est également engagé à organiser des élections crédibles et sans violences. À l'heure où nous nous attelons à la préparation de ces élections historiques prévues dans les tous prochains mois, nous sommes conscients du rôle important que les jeunes et les femmes peuvent avoir pour garantir un processus électoral pacifique, participatif et inclusif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance.

Avant de lever la séance, je rappelle aux membres que nous nous prononcerons sur le projet de résolution A/72/L.49 quand nous aurons entendu tous les orateurs inscrits sur la liste.

La séance est levée à 18 h 5.